VOL. XLII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 OCTOBRE — No. 49

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe.............. 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.... 10 cents
Chaque insertion subséquente 5 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST [illegible] ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAU[illegible]IN,
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
LE MANITOBA
43 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.

LE NOUVEAU-TARIF AMERICAIN ET LE CANADA

Le président Wilson vient d'apposer sa signature à une mesure tarifaire bien faite pour démontrer que l'électorat canadien a agi avec une sage perspicacité quand il a repoussé le pacte Knox-Fielding, le 21 septembre 1911. De par la raison de leurs propres nécessités économiques, les Etats-Unis nous accordent, sans rien exiger de nous, ce qu'ils nous consentaient en 1911 en retour de lourdes obligations de notre part.

La Presse, de Montréal, qui avait fait la lutte avec ardeur en faveur de la réciprocité, admet que le Canada retirera des avantages du nouveau tarif.

La *Pall Mall Gazette,* un journal d'Angleterre, qui s'occupe avec autorité des questions économiques, donne la note juste :

"Le Canada obtient la plus grande partie de ce que la réciprocité lui donnait ; il obtient cela sans avoir à payer le prix qu'on lui demandait. Ses meilleurs conseillers furent ceux qui virent à l'avance que le marché américain serait ouvert au Canada sans qu'il lui fût nécessaire de devenir un "adjunct," un tributaire, si vous le voulez. Le Canada fera affaire avec les Etats-Unis avec d'autant plus de satisfaction qu''il n'a pas été obligé de vendre son indépendance."

Il serait fastidieux de revenir au long sur ce débat économique, puisqu'il parait règlé, au moins pour longtemps. C'est la vieille politique protectionniste qui est encore pour nous la meilleure; et elle le sera jusqu'à ce que notre pays, devenu plus populeux, plus outillé, plus riche, soit en état de lutter d'une manière passable avec l'industrie américaine, qui s'appuie sur cent millions d'hommes et sur des milliards de piastres.

Notre avenir économique est entre nos mains. Nous possédons des richesses naturelles immenses ; nous en découvrons de nouvelles tous les jours. Nous sommes encore à la période du début.

La voie du Canada, dans de telles circonstances, paraît nettement tracée. Elle peut se résumer en une véritable formule : *protection de l'industrie nationale canadienne; développement intensif de nos voies de transport.*

Cette protection nous a été assurée par les dernières élections générales. De récentes déclarations officielles, appuyées du reste par des actes substantiels, nous donnent lieu de croire que la construction de nos chemins de fer et le développement de notre navigation intérieure vont occuper le premier plan de la politique du gouvernement actuel. Le ministre des Travaux Publics, l'Honorable M. Rogers, déclarait, il n'y a pas quinze jours, qu'avant longtemps, les navires pourraient se charger de blé à Fort William et le transporter directement jusqu'en Angleterre! C'est ce genre de travail-là qui fera du Canada un grand et puissant pays.

La Colonisation de l'Ouest

Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface à M. l'abbé Bouillon, missionnaire colonisateur :

Archevêché de Saint-Boniface, Manitoba, 20 août, 1913.

Monsieur l'abbé J. George Bouillon, curé d'Elie,
missionnaire colonisateur.

Cher Monsieur le Curé,

Vous n'ignorez pas l'importance de la double mission qui vous est confiée por notre gouvernement canadien et par votre archevêque qui est d'amener des Etats-Unis et de Québec des colons catholiques au Manitoba.

S'il est dans l'ordre que nos hommes d'Etat veillent au choix judicieux des immigrants venus d'Europe ou d'ailleurs afin qu'ils ne deviennent pas une menace pour le bon ordre ou même pour le drapeau britannique dans l'Ouest, il est aussi de notre devoir de fortifier l'élément catholique qui sera toujours une force pour l'autorité et pour les institutions britanniques dont tous les Canadiens sont si justement fiers.

Il ne s'agit pas évidemment pour nous de détacher de la province de Québec ou des groupes Canadiens-français aux Etats-Unis des familles florissantes qui vivent heureuses et contentes ; cette œuvre ne serait ni sage ni patriotique. Mais il y a des jeunes gens appartenant à des familles nombreuses qui ont la passion de la terre et qui ne peuvent pas trouver dans leur paroisse le terrain qu'ils convient. Il y a même des familles entières qui ne peuvent plus facilement vivre sur leur terre. Que la majeure partie de ces colons si désirables aillent peupler des terres nouvelles dans Québec et dans Ontario cela vaudra mieux que d'aller se perdre dans des groupes isolés de la grande république voisine. Cependant il est certain que beaucoup de nos compatriotes redoutent la forêt vierge et que les prairies frtiles de l'Ouest si faciles à cultiver seraient un vrai Klondike pour eux.

Il y a encore des lots gratuits ou "homesteads" de 160 acres à acquérir pour la somme insignifiante de dix piastres d'entrée, et vous connaissez maintes paroisses bien organisées avec leur curé, leurs écoles dirigées souvent par des Frères ou des religieuses, où des terres fertiles peuvent être achetées à de très bonnes conditions.

Il est incontestable que si la bonne province de Québec avait eu cette noble ambition d'expansion qui est le propre des races fortes et qui songent à l'avenir, elle aurait dirigé vers nos vastes prairies un bon nombre de ses enfants ; mais s'il est tard, il n'est cependant pas trop tard.

Le clergé canadien sait très bien que nous avons partout dans l'Ouest l'organisation paroissiale pour toutes les nationalités et que nos compatriotes sont tout particulièrement aptes à la comprendre et à l'aider puisqu'ils y ont été accoutumés dès l'enfance et qu'ils gardent un si doux souvenir du clocher natal et du prêtre vénéré et aimé qui a été le guide de son enfance. Nous pouvons leur donner l'assurance que les nôtres au Manitoba conservent fidèlement le double héritage sacré de leur foi et de leur langue.

Nous avons beaucoup reçu de la chère province de Québec, elle nous a envoyé des apôtres illustres du clergé séculier et régulier, des religieuses en très grand nombre pour nos œuvres de charité et d'éducation si prospères, grâce à leur abnégation; elle a toujours donné généreusement aux missionnaires de l'Ouest évêques et prêtres qui lui tendaient la main, imitant la douce France notre bien-aimée patrie d'origine ; elle a envoyé partout des ornements sacrés, des ciboires et des calices qui chantent le *Te Deum* sans fin de la bénédiction et de la reconnaissance. Il n'y a qu'un élément dont la province de Québec a été plutôt avare, c'est le colon, et pourtant la plupart de ceux que nous possédons dans cinquante-deux paroisses du Manitoba viennent de cette Mère Patrie de la Nouvelle France !

Quelle ne serait pas notre influence si, selon la recommandation des vénérables évêques de Québec dans une lettre collective dont j'oublie la date, chaque paroisse de campagne nous avait envoyé chaque année deux ou trois familles décidées à quitter le Canada. Mais encore une fois, il est toujours temps de faire le bien, et les prêtres qui renouvellent chaque matin leur jeunesse au pied de l'autel ne vieillissent point, plaidez donc auprès d'eux, auprès des chers nôtres la grande cause du règne de Jésus-Christ dans l'Ouest canadien, ce serait le moyen de reconquérir des droits sacrés.

Dans l'espoir que vous réussirez dans votre mission si importante à ce moment décisif dans notre histoire, je vous bénis cordialement et je vous souhaite plein succès dans la charité et la paix.

Signé : ADELARD, O.M.I.
Archevêque de Saint-Boniface.

Fort de ce document précieux, M. l'abbé Bouillon a lancé un pressant appel aux catholiques des Etats-Unis et de la province de Québec. Le vaillant colonisateur fait une revue dela situation générale de l'Ouest. Nous reproduirons ce taravil, car bien qu'il ait été écrit pour les lecteurs de l'Est il est aussi très intéressant et très instructif pour la population des provinces-prairies.

La Legion Etrangere

La légion Etrangère date de 1831.

Aussitôt créee, elle fut envoyée en Algérie, et se fit de suite remarquer par son indiscipline—une compagnie entière fut mise à la salle de police—mais aussi par sa bravoure et son courage puisqu'à peine débarquée elle s'illustra dans un combat contre les Arabes à Maison Carrée.

Si, d'une part,, pour manier le légionnaire il faut, comme l'a écrit si justement le général Bruneau, un doigté spécial, "une main de fer dans un gant de velours," d'autre part, au feu, ce même légionnaire est un héros. Il est impossible de le dire tout au long ici, car l'article prendrait des porportions d'un fabuleux livre d'or.

Nous trouvons la légion étrangère en 1837 à la prise de Constantine, en 1841 à celle d'El-Goléah, en 1849 à la conquête de Zaatcha, en 1854 à l'Ama et à Gallipoli, en 1856, nous la trouvons à Sébastopol. Les légionnaires supportent les rigueurs du froid avec héroïme. Tout les matins leur musique sonne le réveil en fanfare : chaque exécutant se contente de faire sortir le pavillon de son instrument par l'ouverture de sa tente et rentre s'habiller. Puis c'est la campagne d'Italie, la conquête de la Kabylie (Afrique du Nord), et l'expédition du Mexique (Amérique). Cette dernière guerre met le sceau à la réputation de bravoure de ce corps d'élite. De 1862 à 1867 ce ne sont que traits d'héroïsme, que merveilles de courage. Qui n'a entendu parler du combat de Camerone, où le capitaine Danjon avec 62 hommes résiste pendant une journée entière aux attaques de 3,000 Mexicains. Il est vrai qu'au soir, 19 légionnaires seulement survivent !

Après 1870, l'histoire de la légion est celle même de nos guerres coloniales. On la trouve en Tunisie, au Dahomey, à Madagascar ; elle prodigue son héroïsme en Indo-Chine et en Chine; enfin, dès que le canon tonne au Maroc, la légion y accoure.

Telle est la gloire de la légion; tels sont ses états de service: trois-quart de siècle de combats presque ininterrompus ; tel est le bref aperçu de la traditionnelle bravoure et de l'admirable résistance de ces vieux serviteurs de la France qui, envers et contre tous, sur tous les continents—Europe, Afrique, Amérique, Asie, ont mené à la gloire le drapeau Français.

Nous pourrions ajouter, dans un autre ordre d'idées; tel est aussi le léger aperçu que cet article nous permet de donner de cette troupe d'élite dont les attaques, si directement intéressées des journaux francophobes, spécialement allemands, voudraient tenter de priver notre pays de France.

Il est vrai que l'Allemagne, y compris l'Alsace-Lorraine fournit presque 40 p.c. des contingents étrangers de la légion étrangère. Je dis, des contingents étrangers, car près de la moitié des légionnaires sont des Français de France. Mais on y trouve aussi des Turcs, des Grecs, des Belges, des Italiens, des Cubains, des Nègres, des Polonais, des Anglais, des Hongrois, des Suisses, des Espagnols, des Russes, des Autrichiens, etc.

Comment peut-on donc transformer en quelques mois un homme quelconque en cet être héroïque appelé le légionnaire. Ecoutez plutôt le général Bruneau :

J'ai eu dans ma vie, écrit-il, un honneur suprême : j'ai commandé un régiment de la légion, le 2e étranger.

Mon éternel regret sera de n'avoir pas eu l'occasion de conduire au feu cette troupe incomparable dont le nom évoque à juste titre le souvenir de l'organisme militaire le plus puissant qui ait jamais existé, la légion romaine.

Attirés par la prestigieuse renommée de ce corps unique au monde, Alsaciens-Lorrains, Belges, Suisses, Allemands, Hongrois, Slaves, Italiens, Espagnols, Turcs même, arrivent par centaines à chaque paquebot et sont immédiatement dirigés sur ces usins à soldats que sont les dépôts de Sidi-Bel-Abbès et de Saïda. Là, en quelques semaines ou en quelques mois, suivant l'origine ou la dureté du métal humain, tous ces éléments hétérogènes, jetés dans l'ardent foyer de l'esprit de corps, ont fondu comme cire, et sont définitivement coulés dans le moule à fabriquer les héros !

Princes, ducs, marquis, comtes ou vicomtes, généraux et officiers de tous grades et de tous pays, soldats de toutes les armes et de toutes les armées ; magistrats, prêtres, financiers, diplomates, hommes de loi, fonctionnaires de toutes sortes; braves gens qui veulent tout simplement "voir du pays," neurasthéniques et désœuvrés ; tous ceux qui, ayant perdu l'honneur, veulent le reconquérir, et tous ceux qui ont préféré se faire soldats plutôt que de se brûler la cervelle; tous ceux que dégoûte notre civilisation veule et décadente et tous ceux qui sont obligés de la fuir; tous ceux qui crèvent de faim, et tous ceux qui sont rassasiés de voluptés; tous, sans exception, tous, vous m'entendez bien, sont mués en cet être brave, stoïque, loyal, dévoué, patient, tenace ,prototype de l'homme de guerre, le légionnaire.

Ce qu'on appelle en France le grand public ne soupçonne pas l'incroyable diversité d'origine d'éducation, de situation sociale de ces hommes. Par suite de circonstances exceptionnelles on apprend, un jour, par exemple, que le légionnaire de 2e classe Müller, mort à l'hôpital de Géryville, est bel et bien le cousin de l'empereur d'Allemagne. Un Hohenzollern !

"Quand ce sera fini, dit-il à son capitaine, qui est venu le voir sur son lit d'agonie, je vous prie de regarder sous mon traversin, vous y trouverez mon portefeuille et des papiers constatant ma véritable personnalité ; mais, d'ici là, permettez-moi de mourir en paix."

Et cet évêque, que je trouvai en faction devant le quartier général de la division d'Oran, aux grandes manoeuvres du 19e corps, en 1894 !

J'étais, à ce moment, chef d'état-major de la division d'Alger, et j'avais été, la "bataille" terminée, présenter mes hommages au général Détrie, mon ancien colonel du 2e zouaves. Avant d'entrer dans sa tente, j'avais été frappé de la belle prestance du légionnaire de garde, et j'avais remarqué la manière superbe avec laquelle il m'avait rendu les honneurs. Après avoir causé quelques instants avec le héros du Cerro-Borrègo, je pris congé de lui, et en m'accompagnant jusqu'à la porte :

—Tenez, mon cher Bruneau, me dit-il à demi-voix, vous voyez ce fonctionnaire : c'est Mgr X..., évêque de Corinthie, le plus beau et le meilleur soldat de la légion.

J'eus un haut-le-corps, et, en sortant, je ne pus m'empêcher de le dévisager avec une intense curiosité. Sans doute avait-il entendu les paroles du général, car il était tout blême, et sa pâleur était encore accentuée par le contraste d'une barbe d'un noir de jais, mêlée de quelques fils d'argent, qui descendait en ondes soyeuses jusqu'à la médaille du Tonkin, épinglée sur sa capote. Les yeux superbes regardaient droit devant eux, vers les montagnes lointaines, où le soleil se couchait dans une gloire d'or, de pourpre et de violet; mais, je ne sais pourquoi, j'eus l'impression très nette qu'ils contemplaient quelque chose de plus lointain encore, et que, ce qui lluminait son regard, ce n'étaient pas les flammes du soleil couchant, mais des lumières de cierges, que ce qu'il fixait avec une si douloureuse attention, ce n'était pas le disque éclatant de l'astre-roi, mais un grand christ étincelant au milieu des splendeurs de l'autel.

Après le prince et le prélat, voici le millionnaire ! Un jour, je reçois une lettre recommandée portant le timbre de Vienne :

"Monsieur le colonel, m'écrivait le directeur d'une célèbre agence de renseignements autrichienne, je vous serais reconnaissant de me faire connaître si un jeune homme de nationalité austro-hongroise, qui a dû s'engager à la légion étrangère sous le nom de Justus Perth, est actuellement à Saïda, car mes recherches ont été vaines au 1er étranger. Vous comprendrez sans peine l'intérêt que nous avons à le retrouver, quand je vous aurai dit, très confidentiellemnet, qu'à la suite d'un événement imprévu il est devenu, à son insu, l'unique héritier d'une fortune de 12 millions de couronnes.

"Ci-joint une de ses photographies du temps où il était étudiant à l'université de Prague."

Je jetai les yeux sur le portrait. Il représentait un solide gaillard de vingt à vingt-deux ans à la figure joufflue, encadrée d'une courte barbe. Il portait un lorgnon et, il m'était, par suite, difficile de préjuger de la couleur et de la forme de ses yeux...

Tel est le légionnaire moderne, le légionnaire Français.

Quant aux violentes attaques, d'ailleurs périodiques, menées contre la légion, d'anciens légionnaires se sont dressés, nombreux pour en faire justice eux-mêmes. Ces anciens légionnaires se réunissent chaque année à Paris en de belles fêtes, où officiers, sous-officiers et soldats farternisent, ce qui suffirait à prouver, avec le culte conservé à la légion par ceux qui y sont passés, la reconnaissance des uns et l'attachement des autres. Nous espérons donc que ces campagnes sans cesses renouvelées avec la légende des mauvais traitements qui, d'ailleurs rendraient vraiment inexplicables l'afflux ininterrompu des engagement des autres. Nous espérons donc que ces campagnes sans cesse qui permettraient de prouver l'inanité de pareils mensonges, nous nous contenterons de publier, pour conclure, la lettre suivante, d'un Allemand de pure race, ancien légionnaire, Monsieur Silbermann :

Les Allemands de bonne foi ne doivent pas interroger quelques brebis galeuses que la légion a vomies, mais l'immense majorité des autres; ces Allemands seront vite convaincus que la campagne allemande actuelle contre la légion est un véritable tissu de mensonges.

Quel homme capable de raisonner admettrait que des gens maltraités par leurs chefs se dévoueraient pour eux avec cette complète abnégation observée par tous ceux qui ont vu les légionnaires à l'œuvre, abnégation qui les pousse à couvrir leurs chefs de leur propre corp en cas de danger ?

La vérité est que le légionnaire a un véritable culte pour son chef qui le traite avec sollicitude et indulgence. Je puis affirmer que dans aucun régiment cette solidarité et cette indulgence ne sont plus grandes qu'à la légion. Les légionnaires, dont un très grand nombre n'ont pas de famille, trouvent en leurs chefs de véritables amis. L'officier conseille, guide, console, calme. Essayez donc de dénigrer son chef devant un légionnaire et vous serez aussitôt fixé sur la valeur des sornettes et des rengaines allemandes.

En essayant de la détruire, les Allemands font fausse route. La légion française est plus durable que l'airain.

La légion étrangère comprend aujourd'hui 12,500 hommes, répartis en deux régiments de 6 bataillons chaque, ces régiments ayant comme dépôts respectifs Sidi-Bel-Abbes et Saïda, en Algérie.

F. DENISET.

Notes Politiques

Au cours d'une assemblée tenue hier à Saint-Chrysostôme, comté de Châteauguay, M. O. A. Lafortune, le député libéral du comté de Montcalm a offert d'abandonner son siège si le député conservateur de Dorchester, M. Albert Sévigny voulait se présenter contre lui. La lutte devant se faire *sur la politique générale du gouvernement Borden.*

M. Sévigny a accepté le défi et les deux députés ont chacun déposé $100 comme preuve de bonne foi. Ils ont ensuite signé un mémoire, préparé et lu en présence de l'auditoire.

* * *

Le service civil sera bientôt réformé, nous assure-t-on. Nos lecteurs se rappellent que le gouvernement Borden aussitôt qu'il arriva au pouvoir demanda à un expert anglais, sir George Murray, de faire un examen de l'administration interne des départements publics. Sir George Mruray fit un rapport où il recommanda, entre autres choses, que l'énorme travail de routine qui pèse aujourd'hui sur les ministres soit dévolu à des sous-chefs de cabinet. Cette réforme donnera plus de temps aux ministres pour s'occuper de l'étude des questions qui leur sont propres et de l'orientation générale de leurs départements.

Le rapport de sir George Murray touche aussi à la méthode de préparation des estimés, qui est la même depuis que nous sommes en régime parlementaire et qui est défectueuse. Ainsi l'estime initial d'un projet avant qu'on sache exactement le prix total de l'ouvrage a toujours été condamné en saine économie politique.

Il serait de plus question de nommer une commission du service civil, comme en Angleterre.

* * *

La Législature de la Saskatchewan siégera, dit-on, dans les premiers jours de novembre. La législation directe sera l'article le plus litigieux du programme ministériel.

* * *

La prochaine conférence des provinces aura lieu à Ottawa durant la dernière semaine d'octobre. On s'y occupera surtout des crédits agricoles du gouvenrement fédéral aux provinces, du transport à chaque province de ses ressources naturelles, et de la représentation des Provinces Maritimes au Parlement fédéral.

* * *

La lutte dans Châteauguay s'est engagée avec une grande ardeur dès le début. L'officier rapporteur, M. Bumbray, un avocat de Montréal, vient même de poursuivre en libelle un journal de Montréal pour $10,000.

Châteauguay est un comté qui n'a jamais élu de conservateurs. Cette fois-ci les conservateurs espèrent être plus heureux.

La Chasse au Buffalo

(Extrait de l'histoire de la paroisse de Saint-Pierre, par M. l'abbé Jolys.)

Les buffalos sont en vue. Halte! Le camp se forme, les Coureurs (chevaux qui ne servent que pour courir les buffalos) sont saisis et bridés : une simple corde passée dans la bouche. Les fusils sont chargés, les chasseurs sautent à cheval au commandement du chef, et accompagnés du missionnaire tous s'avancent au pas,—au pas,—pas un mot! On avance tranquillement, tranquillement, on approche des buffalos. Tout à coup ceux-ci lèvent la tête, hument l'air, semblent pris d'inquiétude : Halte ! Tout le monde saute à terre, les chevaux sont tenus à la bride et, à mi-voix, ensemble, les chasseurs récitent "Notre Père qui êtes aux cieux"... Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ! Tous sautent à terre de nouveau, j'allais dire en selle, mais le coureur de buffalos ne porte pas de selle. Ne vous étonnez pas, lecteurs, de ce bel acte de religion, a ce moment vous allez le voir ; la chasse aux buffalos n'est pas un jeu d'enfants,—il y faut de la souplesse, de l'adresse, une parfaite habitude du cheval, et du courage.

Donc le signe de la Croix a terminé la prière et les chasseurs sont à cheval le fusil en main, la corne à poudre suspendue en sautoir et débouchée, chacun s'est mis des balles dans la bouche. Tout cela n'a pris qu'un instant, tout est prêt, le chef l'a vu, et il donne un ordre. Tous partent ventre à terre. Les chevaux, qui aiment ce jeu terrible donnent tout l'effort dont ils sont capables, et ils gagnent de vitesse les buffalos qui fuient de toutes leurs forces. Les chevaux gagnent, gagnent; ils entrent dans la bande au milieu des cornes et des dos noirs : et la fusillade éclate. Le cheval sent que son maître se penche pour tirer et la bonne bête se penche elle aussi pour faire contre-poids ; il entend le coup de feu et fait un écart pour éviter l'attaque possible du buffle atteint. Et la course continue toujours aussi ardente; le chasseur a saisi par le canon son fusil déchargé, il y précipite la poudre au jugé, y crache une balle et déjà il vise une seconde proie; le cheval a senti et compris la pression des genoux de son maître et s'est dirigé en conséquence; le chasseur charge de nouveau et le cheval court toujours, mais c'est une course folle, il donne tout son effort, il hahane! il geint presque! encore, encore, et au milieu de cette fusillade dans la fumée de la poudre, on dirait que le chasseur s'ennivre et le cheval aussi! oh! la bonne bête! Mais cheval et cavalier sont à bout et les buffles ont gagné de vitesse, les voilà hors de portée. C'est fini! Les chevaux s'arrêtent blancs d'écume et tremblants, les chasseurs sautent à terre, vibrants eux aussi, tout le système nerveux surrexcité par l'ardeur de cette chasse sans pareille et par cette course folle. Les chevaux débarrassés de leur bride s'embrouent et s'en vont en flânant, femmes et enfants arrivent. Les chasseurs ont reconnu chacun leur gibier et tout le monde se met à la besogne, on écorche, on éventre, on dépèce,—et les chaudières pleines de viandes bientôt chantent sur le feu.

A SAINT-VITAL

C'est jour de gala et congé civique à Saint-Vital aujourd'hui à l'occasion de l'inaunguration du tramway électrique.

Grâce à l'amabilité de la Compagnie, le Conseil Municipal a fait promener les enfants des écoles dans les nouveaux tramways; cette après-midi il y a discours, per lase officeirs de la compagnie et de la municipalité. De nombreuses invitations ont été adressées.

NOUVEAU FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui notre nouveau feuilleton.

Une de Perdue Deux de Retrouvées par l'auteur canadien J. B. de Boucheville.

Les aventures de Pierre de St. Luc intéresseront certainement nos lecteurs et nos aimables lectrices.

REVUE DE LA PRESSE

L'INSTRUCTION DANS QUEBEC

(La Liberté)

Parce que Québec est le chateau fort du catholicisme au Canada, les journaux anti-catholiques, de tout acabit, depuis l'*Orange Sentinel*, en passant par le Pays, de Godfroy Langlois, jusqu'au Globe, de Toronto, et le *Free Press*, de Winnipeg, ne cessent de déblatérer contre son système scolaire. Pauvre province de Québec, bourbier de l'obscurantisme, soumise à la tyrannie de l'Eglise !

Le *Pays* et ses échos ont vu démolir une à une leurs calomnies. A son dernier congrès aux Trois-Rivières, en juin dernier, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, établissait avec une étonnante précision le bilan scolaire de la province de Québec.

En dépit des attaques rageuses du *Pays* ces chiffres demeurent inébranlés.

Il en découle que Québec a marché à pas de géant dans la voie du progrès scolaire, durant la dernière décade.

* * *

LE TRIOMPHE DE L'AUTOMOBILE

(De la *Province*, de Vancouver)

Les chiffres relatifs au nombre des automobiles et autres véhicules à moteurs, soumis à la dernière session du congrès international des bonnes routes, qui s'est tenue à Londres, sont véritablement stupéfiants. Il y a actuellement en usage, dans tous les pays du monde, 1,161,911 véhicules indépendants de la traction du cheval : 1,024,913 automobiles et 133,998 bicyclettes à moteurs. Les Etats-Unis viennent en tête, avec 628,185, puis l'Angleterre avec 125,778, la France, avec 89,185, et l'Allemagne avec 70,006. Chose digne de remarque, dans ce recensement, c'est que le camion-auto devient tous les jours d'un usage plus général. Les commerçants et les industriels en comprennent tous les avantages.

* * *

QU'ATTEND-ON POUR AGIR?

(La Presse)

De toutes parts continuent d'affluer des témoignages favorables au projet de célébrer, en 1917, le cinquantenaire de la Confédération canadienne, en tenant une exposition universelle dans la métropole commerciale du Canada. Tout le mnode affirme qu'on ne saurait concevoir un meilleur moyen d'attirer les yeux des nations étrangères sur les gigantesques progrès accomplis au Canada depuis 1867, ainsi que sur les immenses ressources de notre pays, susceptibles d'être exploitées avec profit pour les ouvriers comme pour les capitalistes.

* * *

Chateauguay

(La Patrie)

Les divers journaux politiques attachent une importance considérable à l'élection partielle de Châteauguay.

Les libéraux espèrent que cette circonscription électorale, qui n'a jamais changé ses affections, fournira à M. Fisher l'occasion de retourner à la Chambre des Communes. Mais ils semblent redouter pardessus tout le prestige de l'hon. M. Rogers, qu'ils désignent comme l'organisateur principal des troupes ministérielles. Ils rappellent la part victorieuse qu'il a prise à l'élection de Macdonald, à plusieurs autres luttes électorales, et ils se demandent avec inquiétude si l'influence considérable que le ministre des travaux publics exerce au sein de l'électorat n'aura pas un effet aussi désastreux dans Châteauguay, que partout ailleurs.

* * *

LE PROGRES DE LA VILLE DE QUEBEC, EN REGIME CONSERVATEUR

(L'Evénement)

Mais Dieu merci, quel changement depuis l'avènement des conservateurs à Ottawa! Il n'y a pas un ouvrier à Québec qui ne puisse trouver de l'emploi. Dix chantiers du gouvernement fédéral sont ouverts à Québec, à Lévis, à St-Romuald et au Cap Rouge. A vue d'œil on a constaté les progrès des travaux du port. Les bureaux des commissaires, les nouveaux bâtiments de l'immigration, l'élévateur à grain d'une capacité de 1,000,000 de boisseaux, le creusage à l'embouchure de la rivière St-Charles auquel cinq machines puissantes ont travaillé tout l'été, enfin le barrage de la rivière dont les travaux ont commencé depuis quelques semaines; d'autre part la mise en marche des usines de St-Malo, la cale-sèche de Lévis, et bientôt la gare union; le travail de la Commission des Champs de Batailles, quiva nous doter d'un parc historique; la construction d'un nouvel hôtel-des-postes, voilà quelques-unes des œuvres de renaissance qui vont enfin sortir Québec de sa léthargie.

LA FOURNAISE BALKANIQUE

(L'Action Sociale)

Dans le moment c'est la Turquie qui paraît vouloir profiter des circontance pour regagner, ou à peu près, tout leterrain perdu. Les dépêches récentes parlent d'une poussée turcophile en Albanie, cependant qu'une simple lettre d'un pèlerin d'Orient représente la presqu'île de Gallipoli comme un vaste camp où les troupes turques foisonnent, et s'exercent activement en attendant le moment d'entrer en campagne.

Beaucoup se demandent où les peuples intéressés veulent en venir, et pourquoi ils s'obstinent dans des luttes qui ne peuvent aboutir qu'à leur détriment. La réponse n'est ni variée, ni difficile à donner : ils sont les victimes d'intrigues savantes qui, beaucoup plus qu'une ambition aveugle ou qu'une imprévoyance irrémédiable, les poussent à l'abîme. Il y a, derrière les petites puissances des Balkans, de grandes puissances qui ont intérêt à les user les unes par les autres afin de réaliser un plan séculaire et poursuivi sans relâche. Avec une patience remarquable, et un sens des difficultés qu'on ne saurait assez admirer, leurs diplomates savent s'arrêter, avancer directement, biaiser ou rétrograder suivant que les circonstances l'exigent, mais ils ne perdent jamais le but de vue.

* * *

LES PROGRES DE FORT GEORGE

(Courrier de l'Ouest)

La vente aux enchères des lots de Fort George, appartenant au G.T.P., qui a eu lieu la semaine dernière à Edmonton, a produit la somme de $514,245 pour 628 lots. Précédemment il avait été vendu à Vancouver 1808 lots pour $1,807,350.

* * *

LES BONNES ROUTES

(Le Devoir)

On a déjà dépensé beaucoup d'argent pour refaire la voirie aux Etats-Unis. L'un des conférenciers estime à cent millions de dollars les crédits affectés annuellement à cette fin. Mais l'on ne parat pas convaincu que les résultats soient proportionnés à la dépense. On se plaint de l'incompétence des sujets préposés à ces travaux, de l'ingérence politique et du défaut d'entretien des chemins reconstruits.

La construction de bons chemins n'est pas chose aussi facile qu'on pense, surtout en pays de climats extrêmes. M. Cochrane, ministre des chemins de fer à Ottawa, disait à la dernière session qu'il avait vu beaucoup de chemins reconstruits et très peu, reconstruits d'une façon parfaite. Le défaut principal est l'insuffisance du drainage.

* * *

LA PRESENCE DU PRETRE

(*Freeman's Journal*, New-York)

Il y a quelque chose de miraculeux dans le fait qu'il se trouve toujours un prêtre parmi les passagers d'un navire en détresse ou sur un train de chemin de fer, après un grave accident, et que si la vie du ministre de Dieu n'est pas toujours épargné, dans ces désastres, elle est prolongée assez longtemps pour lui permettre d'exercer les devoirs de son ministère. Les catholiques reconnaissent, dans cette circonstance, le doigt de la Providence.

* * *

POUR AMELIORER LA CONDITION DE LA CLASSE AGRICOLE

(Patriote de l'Ouest)

Quelle serait la meilleure solution de ce problème économique?

Nous sommes heureux de dire que c'est l'un de nos distingués compatriotes, un excellent catholique et un vaillant Canadien-français, M. Alphonse Desjardins, de Lévis, qui a été le premier au Canada à approfondir cette question et à analyser les causes économiques qui amènent graduellement un peu partout la désertion des campagnes au grand détriment de la prospérité générale du pays.

Le remède à la situation, M. A. Desjardins l'a trouvé dans l'établissement de la coopérative de crédit agricole, la "caisse populaire," comme on la dénomme ordinairement. Partout où l'expérience a été tentée, dans la province de Québec, dans l'Ontario, au Manitoba et jusqu'aux Etats-Unis, la caisse populaire Desjardins a produit des résultats merveilleux.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water e Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

De par le Monde

CHAMPIONS BELGES

Voici une agréable nouvelle que les Belges de Saint-Boniface et environs apprendront avec plaisir et fierté.

La Société Catholique de Gymnastique

Gondi, de Gand, Belgique, a gagné le championnat aux concours internationaux de Rome, Italie. Dix nations Européennes étaient représentées à ce tournoi.

Honneur et félicitations aux vaillants Gantois.

UN ANCIEN GYMNASTE BELGE.

L'Italie va voter vingt millions pour sa marine

New-York. — Une dépêche de Rome dit que le gouvernement italien se propose de faire voter une somme additionnelle de vingt millions pour la construction de nouveaux navires de guerre. Quatre dreadnoughts de 28,000 tonnes chacun seront mis en construction dès que la somme en question sera votée. On croit que ces navires pourront être commencés dès le mois de décembre prochain.—*La Patrie.*

LES PROCEDES ALLEMANDS

Allemands et Belges

Le *Journal de Mons* raconte le trait suivant, qui montre l'état d'esprit de certains Allemands :

"Un de nos amis, qui vient de rentrer d'un voyage sur les bords du Rhin, nous raconte avoir été accosté par un Allemand qui lui offrit d'échanger une pièce de cent sous belge pour de la monnaie allemande. Comme notre ami ne voulut pa consentir à cet échange, la conversation s'engagea alors entre son interlocuteur et un voisin, et la fin de ce pourparler fut : "Bah! dans deux ou trois ans, on n'en parlera plus de la monnaie belge !"

"Ces paroles furent prononcées en allemand, mais parfaitement comprises par notre ami.

"Qui sait ?"

Une épouse récalcitrante

Berlin.—On annonce officiellement aujourd'hui que la princesse Augusta Victoria de Hohenzollern, qui avait épousé, il y a un mois environ, le roi Manuel de Portugal, a refusé de vivre désormais avec son royal époux. On sait que la princesse est gravement malade depuis plusieurs jours. Quand elle sera rétablie, elle a déclaré qu'elle retournerait chez son père, et ne suivrait pas son mari en Angleterre.

Le frère du roi de Siam marie une Allemande

Lucerne, Suisse. — Le frère du roi de Siam, le Prince Ronasith, vient d'épouser, Mademoiselle Elizabeth Shornberger-Prei, de Heidelberg, et après la lune de miel, ils iront résider à Bangkok.

Le prince est gradué de l'Université d'Oxford et de celle d'Heidelberg où il a rencontré Mademoiselle Pier, qui est une jolie fille de 19 ans et une grande joueuse de tennis.

Pégoud se surpasse

Londres. — L'aviateur Pégoud, au cours de sa dernière journée d'exhibition à l'aérodrome de Brooklands, a tenu la promesse qu'il avait faite de se surpasser.

S'élevant à mille mètres d'altitude, il a d'abord effectué un vol de trois kilomètres; puis, revenant immédiatement, il a fait retourner son appareil et volé la tête en bas sur toute la longueur de l'aérodrome. Enfin, s'élevant de nouveau, il a accompli cet incroyable exploit de "boucler la boucle" trois fois de suite.

Son dernier exploit a été le plus extraordinaire. Après de nombreuses évolutions d'une remarquable élégance, il s'est élevé à 400 mètres et a fait quatre tours complets sur lui-même en rapide succession.

A l'atterrissage, il a été porté en triomphe par les Anglais enthousiasmés.

Des discours et des coups de feu

New-York.—L'ex-président Théodore Roosevelt est à faire ses préparatifs pour une excursion de chasse dans l'Amérique méridionale. Le colonel quittera New-York au milieu de décembre, pour revenir à la fin de mars. M. Roosevelt a fai part de son projet, mais il n'a pu dire au juste dans quelle partie de l'Amérique du Sud il irait.

Le conoel Roosevelt s'embarquera à New-York le 4 octobre et fera une tournée de deux mois dans le Brésil, la république Argentine, le Chili et le Paraguay. Il sera l'hôte du gouvernement de ces différents pays et prononcrea aux réceptions données en son honneur, des discours dans lesquels il traitera de questions intéressant ces pays. A la fin de décembre, un petit vapeur le conduira à Cuyaba dans le Brésil, qui est située à la tête de la rivière Paraguay, là où elle est navigable. Il sera accompagné d'un groupe de naturalistes.

Il paraît que lorsque M. Roosevelt apprit qu'il aurait à faire des discours au Brésil et au Chili, il fut tenté de retirer son concours à l'expédition. Mais la perspective des belles chasses dans les forêts de l'amérique méridionale l'a finalement décidé d'accepter la proposition qu'on lui faisait. Cette occasion de faire la chasse fut portée à sa connaissance par le révérend John A. Zahn, de Washington, provincial de l'Ordre de la Sainte-Croix, missionnaire et savant naturaliste qui a exploré les solitudes de l'Amérique du Sud. On l'a prié de tracer l'itinéraire que devront suivre les explorateurs.

A L'AERODROME DE CHAMPAGNE

Une nouvelle façon de donner le départ. — Gilbert s'attaque au record de la hauteur.

Reims—Les épreuves de la journée du meeting d'aviation étaient un concours de vitesse, un concours de lenteur, un concours de hauteur et un concours de cross-country.

La plus intéressante fut celle du cross-country pour monoplans et biplans. Il s'agissait de parcourir cinq fois un circuit de trente kilomètres.

Le triomphe des monoplans a été complet. Presque tous les appareils de ce genre ont fait de meilleurs temps que les meilleurs biplans.

Le départ fut une nouveauté : tuos les appareils étaient rangés de front et s'élancèrent à un signal fait avec un drapeau, comme on l'aurait fait pour des chevaux.

Les biplans partirent les premiers : six appareils sur sept partirent aussitôt le signal donné; le septième partit avec à peine une seconde de retard.

Tous s'élevèrent rapidement et disparurent bientôt. Une demiheure plus tard, les monoplans prirent le départ.

Trois biplans abandonnèrent la course au bout d'un certain temps et la plupart des autres durent atterrir une ou deux fois.

Le gagnant de la course fut Rost, qui, sur son monoplan, couvrit les 150 kilomètres du parcours total en 1 heure 7 minutes, 18 secondes.

Le meilleur biplan, celui de Candron, ne couvrit 1 a distance qu'en 1 heure 35 minutes 51 secondes.

Le concours de hauteur a été l'occasion de vols sensationnels.

L'aviateur Gilbert s'est attaqué au record du monde, détenu par Perreyon avec 5,880 mètres, et on a cru un moment qu'il le battrait.

L'examen officiel de ses instruments enregistreurs a montré cependant qu'il n'était monté qu'à 5,795 mètres.

Les représentants de l'Aéro-Club de France et de l'Aéro-Club d'Angleterre ont décidé qu'il serait organisé tous les ans, à partir de 1914, une course d'aéroplanes entre Londres et Paris.

Les règlements spécieux seront élaborés établissant des "handicaps" de façon à égaliser les chances entre les moteurs de différentes puissances.

M. Poincaré et le journaliste

M. de Maizière conte cette anecdote dans le *Gaulois*:

Avec M. Poincaré, il y a de cela d'agréable qu'on est pas forcé de prendre part aux agapes officilles. Il permet qu'on n'arrive qu'au dessert pour entendre les discours, sans vous contraindre à avaler préalablement le fâcheux turbot à la tartare et le redoutable Saint-Emilion. A Nantes, cependant, cette tolérance ne fut pas du goût des autorités locales, qu'on avait négligé de prévenir. C'était au début de la magistrature du président ; il devait prononcer un grand discours sur la politique extérieure et sa parole était attendue avec une certaine anxiété par les chancelleries européennes. Le malheur voulut que cette parole ne dût se faire entendre qu'à la fin d'un déjeuner de deux mille couverts, servi sous une tente, avec grande abondance de saucisson à l'ail et de ragoûts tièdes. D'assister à ce banquet, pour les vieux de la profession—dont, hélas! je suis,—il ne fut même pas question.

"Nous viendrons pour le discours..." et nous allâmes déjeuner avec soin dans un restaurant tranqiulle. Nous eûmes le tort, d'alleurs, de nous y attarder de telle sorte que le discours était commencé lorsque le souci nous reprit de notre devoir. Je me glissai furtivement sous la tente du banquet, penaud et confus, et déjà, face à face avec M. Poincaré, je l'entendais scander, de sa belle voix de baryton dont il a gagné tant de procès, ces mots définitfs :

"Messieurs, le rôle résolument pacifique de la diplomatie française dans la guerre des Balkans.." lorsqu'un cri, suivi d'un fort brouhaha, l'interrompit net.

Quelqu'un, au dehors, derrière la toile de la tente, répétait sur le ton de l'irritation la plus convaincue :

—Je m'en fiche... Je vous dis que je m'en fiche... Vous entendez?... Je me fiche de vous et des Balkans par-dessus le marché.

Il y eut un bruit de sabres remués. Laffaire tournait mal. Le préfet, qui était aux côtés de M. Poincaré sortit très affairé, accompagné de son chef de cabinet, au comble de l'émotion.

—Je suis invité j'ai le droit d'entrer; ce n'est pas une raison parce que je n'ai pas mangé votre ratatouille pour me refuser le droit d'entendre le président. J'ai droit aux Balkans... je m'en fiche... mais j'y ai droit..."

C'était l'un de nos confrères du déjeuner intime, qui protestait en ces termes véhéments contre la pétulance de deux gendarmes qui l'avaient bel et bien arrêté. Le préfet le fit rendre à la liberté en admonestant vertement les gendarmes, pour avoir si lestemnet porté la main sur un officier de la Légion d'honneur, et M. Poincaré put enfin continuer l'éloge de notre diplomatie, dont le rôle résolument jacifique, etc.

Eh bien! que croyez-vous qu'ait fait le président, le soir, dans le train qui le ramenait à Paris? Vous pensez peut-être qu'il fit quelques douces observations au confrère qui avait déclaré avec tant d'insistance n'avoir cure des Balkans? Il trouva mieux, pour lui faire oublier le contact des gendarmes: il l'invita à dîner a sa table dans le wagon-restaurant...

LA PREMIERE CANADIENNE AU NORD-OUEST

Par L'ABBE GEORGES DUGAS

No. 6

(Suite et fin)

Découragés par cette suite d'épreuves de tous genres, la plupart des colons venus au Canada repassèrent aux Etats-Unis pour aller fonder un établissement sur la rivière Saint-Pierre. Madame Lajimonière eut la douleur de voir partir sa fille, l'aînée de sa famille, mariée à un nommé Lamère; elle fit des instances auprès de son mari pour le déterminer à retourner au Canada, mais celui-ci était résolu à ne plus jamais quitter la Rivière Rouge, en dépit de tous les revers de fortune éprouvés. Madame Lajimonière se soumit à son sort, encouragée par les missionnaires qui lui firent espérer des jours meilleurs.

A mesure que ses enfants grandirent, ils se marièrent dans le pays et y élevèrent de nombreuses familles. Reine, qui était mariée à Lamère, un Canadien, revint à la Rivière Rouge après 40 ans de séjour aux Etats-Unis, et elle eut la joie de vivre encore cinq ans avec sa vieille mère.

Sa fille Josette, surnommée Cyprès épousa un Canadien nommé Amable Nault, frère de l'abbé Nault du diocèse de St.-Hyacinthe, Canadien monté à la Rivière Rouge comme colon. Chose étrange, la famelle de Nault, née à la Rivière Rouge du mariage d'Amable Nault et de Josette Lajimonière, quoique de pur sang canadien, a toujours passé pour une famille de métis. Une des filles de Mme Lajimonière, née à la Rivière Rouge, épousa Louis Riel, métis Montagnais, qui fut le père du fameux chef Métis dans le soulèvement de 1869, lequel revendiqua si énergiquement les droits de son peuple.

* * *

Mme Lajimonière devint veuve en 1850 et alla demeurer chez son fils Benjamin, à un mille de l'église de la mission de Saint-Boniface.

C'est là qu'elle mourut à l'âge très avancé de 96 ans, ayant conservé parfaitement l'usage de toutes ses facultés. Elle est morte environnée de sa famille, et munie de tous les secours de la religion.

* * *

Elle mourut sans jamais avoir entendu parler des parents qu'elle avait quittés au Canada. Mais nous ne doutons pas que maintenant, dans l'éternelle patrie, elle se dédommage des souffrances et des longs ennuis de sa vie presque séculaire.

Les femmes canadiennes qui viennent aujourd'hui à Manitoba (ancienne Rivière Rouge) par des voies si faciles et qui ont l'avantage de trouver à leur arrivée dans le pays non pas un désert sauvage, mais des villages pleins d'activité, des campagnes bien cultivées et tout le confort des pays civilisés, seraient bien peu courageuses si elles ne pouvaient se résigner à souffrir quelques moments d'ennui et de légères incommodités.

* * *

Celles qui liront cette rapide esquisse de la vie de Mme Lajimonière seront sans doute touchées de tant d'audace dans le devoir, de tant de dévouement dans le sacrifice et s'animeront, à l'exemple de cette femme forte, aux vertus qui font les épouses fidèles et les bonnes mères de famille : ce sera pour nous la plus douce récompense de notre modeste travail.

L'ABBÉ DUGAS.

Le capital français

Le gouvernement français a donné ordre aux principales banques de ne point prêter de fortes sommes à l'étranger avant que son emprunt pour l'organisation militaire ait été effectué. Ni les Balkans, ni le Mexique ne pourront par conséquent venir chercher à Paris le nerf de la guerre dont ils ont grand besoin.—*Le Patriote de l'Ouest.*

Les sermons courts

La feue reine Victoria préférait les sermons de dix-huit minutes. Le feu roi Edouard, son fils, tenait pour les sermons encore plus courts. A la cérémonie de son couronnement, le sermon que prononça l'évêque de Londres fut limité à cinq minutes.

Napoléons III limitait les sermons qu'on prononçait devant lui à quinze minutes, et s'ils excédaient ce temps, un officier d'ordonnance allait avertir le prédicateur de vouloir bien cesser à l'instant.

Une expédition française au Pôle Nord

Paris.—Le Pôle Nord non plus que le Pôle Sud ne sont, à proprement parler, à découvrir; ils ont été découverts, on le sait, ces dernières années, l'un, par le commandant Peary, l'autre, par le capitaine norvégien Roald Amunden. Mais ces deux expéditions qui ont valu à leur chef respectif gloire et profit et dont nous n'aurions garde de méconnaître le côté héroïque, ont été plutôt des raids sportifs que des raids scientifiques et utilitaires... Il appartenait à une expédition française de tenter cette dernière entreprie, et c'est dans ce noble dessein que s'est constituée, sous le patronage du ministère de la marine, du ministère de l'instruction publique et du muséum d'histoire naturelle, la mission arctique française dont le commandement a été confié à M. Jules de Payer, fils de l'illustre explorateur qui découvrit, en 1872, l'archipel François-Joseph.

C'est ce même archipel que M. de Payer prendra comme base d'opérations et où il veut faire flotter le pavillon français, trop rarement déployé dans les régions arctiques. Le navire de la mission s'appelle le "François-Joseph" ; son armement s'est terminé ces jours derniers dans le bassin de Saint-Servan et, à l'heure actuelle, il cingle vers les régions polaires pour remplir la première partie de sa mission.

Des collaborateurs éprouvés ont été adjoints à M. Jules de Payer. Ce sont: le lieutenant de vaisseau Bonnel, désigné pour servir de commandant en second; les docteurs Ployé, médecin de première classe de la marine, et Chasseray: MM. Boland et Nozal, capitaines au long cours, qui ont pris part à l'expédition antarctique du docteur Charcot; MM. l'enseigne de vaisseau Bléhaut, Sébastien Laurent, peintre de la mission, et plusieurs jeunes savants naturalistes, géologues et biologistes.

Le "François-Joseph" tentera d'atteindre, si l'état de la glaciation le permet, le nord-est de l'archipel François-Joseph, où une station sera établie; puis, il retournera en Europe, afin d'échapper à la catastrophe à peu près inévitable résultant de l'écrasement par la banquise des parois du bâtiment. A une époque déterminée, le navire viendra rapatrier les membres de la mission.

Durant l'hivernage l'on procédera à des obervations météorologiques, physiques, astronomiques. Un poste de récepteur de T.S.F. permettra, si l'on reçoit l'heure de la Tour Eiffel, de faire une différence de longitude entre Paris et la station. Il sera en outre, procédé durant la nuit polaire, à la préparation des deux programmes de voyage de la campagne d'été, dont l'exécution sera confiée à deux groupes d'explorateurs: le premier commandé par M. de Payer, assisté de deux capitaines au long cours et d'un médecin de la marine, s'élevera hardiment vers le nord; le second, dirigé par le lieutenant de vaisseau Bonnel, s'occupera de travaux scientifiques et de sondages à travers les canaux et les îles non encore reconnues de l'archipel.

Comme l'a déclaré M. de Payer, la mission ne cherchera pas à atteindre le Pôle. Son but est avant tout de préciser où commence la grande fosse abyssale qui borne le continent sous-marin nord-européen. Si les sondages indiquent des hauts fonds, la mission ira plus loin devant elle ; s'ils déclarent des bas fonds, elle changera de direction.

La tâche que s'est assumée la mission française présente, on le voit, un haut intérêt scientifique. M. de Payer s'y était d'ailleurs préparé de longue date par une solide instruction spéciale, complétée par divers voyages d'études et d'entraînement.

La Reine Marie censeur de vues animées

Londres.—Tous les soirs, des vues animées sont montrées dans un charmant petit théâtre installé au château Balmoral pour l'usage de la famille royale et des invités. Ce que l'on ne ait pas, c'est que la reine Marie surveille scrupuleusement le programme de ce théâtre. Tous les matins elle fait dérouler devant ses yeux tous les films qui sont au programme pour le soir. La semaine dernière, un film où Mme Diana Manners dansait une bacchanale a été détruit selon les ordres de la reine.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 1

CHAPITRE I

LE TESTAMENT

C'est le 25 octobre 1836. Il est onze heures du matin. Les croisées de la maison No. 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans, sont tendues de noir. Un crêpe est attaché au marteau de la porte d'entrée. Deux nègres en deuil, tête nue, se tiennent de chaque côté du vestibule. La foule se presse dans la rue et peu à peu envahit les avenues, malgré les efforts de la police pour maintenir l'ordre.

Un grand événement doit avoir lieu; c'est l'ouverture du testament de Sieur Alphonse Meunier, l'un des plus riches négociants de la Nouvelle-Orléans, décédé le 15 septembre 1836, sans enfants ni parents.

Midi est l'heure fixée par le juge de la Cour des Preuves, pour procéder aux actes préliminaires des vérifications, avant la lecture des dernières volontés du défunt. Le public a droit d'entrer.

Une grande salle, au rez-de-chaussée, est éclairée par de nombreuses bougies; les volets sont fermés. Une table ronde, couverte d'un tapis noir, est au fond de la salle. Le juge de la Cour des Preuves est assis dans un fauteuil faisant face au public; de chaque côté de lui sont assis des juges de paix. Le notaire qui doit faire la lecture du testament, comme dépositaire, est debout auprès de la table, presqu'en face du juge. Quelques amis du défunt se tiennent à quelque distance conversant par groupe à voix basse. On entend le sourd murmure de la foule curieuse qui désire entrer.

Les portes ne doivent s'ouvrir qu'à midi moins cinq minutes et les procédés commencer à midi précis. Chacun est impatient de savoir ce que le défunt a prétendu faire de l'immense fortune qu'il s'était acquise par ses entreprises commerciales, si grandes et toujours si heureuses. Peut-être un petit sentiment d'intérêt personnel attirait-il plusieurs des personnes présentes. On ne pouvait s'imaginer ce qu'allait advenir de tous ces trésors amassés; et dans son ardente imagination, plus d'un s'imagina que le défunt pouvait bien s'être rappelé tel ou tel léger service qu'il lui avait rendu. Le contenu du testament était un secret qui intéressait vivement cette foule, quelque fut le motif qui les y eut rassemblés, soit intérêt, soit simple curiosité.

L'aiguille du cadran de la Bourse, en face, marque midi moins cinq minutes. Un huissier paraît à la porte de la maison et crie à haute voix: "Que ceux qui ont intérêt à entendre lecture du testament de feu le Sieur Meunier entrent, les procédés vont commencer." Et toute la foule entra, car pas un n'avait pas d'intérêt. Tous les bancs destinés au public sont bientôt envahis; les officiers de police placés près de la balustrade temporaire, élevée pour partager la salle en deux et protéger les officiers en loi, s'efforcent de contenir cette masse de curieux. Un coup de marteau a raisonné sur le timbre d'airain qui est au fond de la salle, au-dessus du siège du juge. Tous les yeux sont tournés de ce côté. Un profond silence règne dans toute la salle; on entendrait la chute d'une épingle. Douze coups ont résonné, c'est midi.

Le juge de la Cour des Preuves se lève et dit d'une voix solennelle: "Nous allons, Messieurs, procéder à la vérification des écritures et aux actes préliminaires, avant d'ouvrir le testament de feu le Sieur Alphonse Meunier, décédé le 15 septembre 1836 sans enfants ni héritiers légitimes connus."

Le Juge.—M. le notaire, feu Alphonse Meunier vous a-t-il remis lui-même, et quand, cette petite valise qui est devant vous sur cette table ?

Le Notaire.—Le 1er septembre 1836, M. Alphonse Meunier m'ayant fait appeler chez lui, dans cette maison, me remit de ses mains cette petite valise, en me disant qu'elle contenait ses dispositions de dernière volonté et qu'elle contenait aussi une petite cassette rouge, scellée, dont il réglait dans son testamnet la disposition qu'on en devait faire. La petite valise a été scellée par M. Alphonse Meunier en ma présence et en présence de deux témoins que voici, qui ont apposé leurs signatures sur les cachets. La valise est telle qu'on me l'a remise. Nous ne savons ce qu'elle contient.

Les deux témoins approchent et identifient la valise et les scellés.

M. le Juge.—C'est bien. M. le notaire, brisez les scellés et mettez sur la table, les objets qui sont dans la valise.

Le notaire brisa les scellés, ouvrit la valise, en retira une cassette de maroquin rouge, à clous jaunes, et la plaça devant le juge. Elle était aussi scellée avec des rubans et cire noire. On lisait sur le couvercle :

"No. 1. La personne désignée dans mon testament a seul le droit d'ouvrir."

Le notaire retira aussi un petit paquet cacheté. La suscription contenait ces mots :

"Mon Testament.

ALPHONSE MEUNIER."

—Y a-t-il encore quelque chose dans la valise? demanda le juge au notaire.

—Non, Monsieur.

Et le notaire tourna la valise le dessus dessous.

Toute cette foule attentive, silencieuse, impatiente, semblait dévorer du regard ce paquet que le juge tenait dans sa main, en l'élevant à la hauteur de son front et le montrant aux spectateurs.

—Si quelqu'un, demanda le juge, désire faire quelqu'opposition à l'ouverture de ce papier, qu'il fasse valoir ses raisons, sans quoi nous allons passer outre et rompre les cachets.

Un instant un murmure sourd courut par la salle à travers cette foule; puis tout fut silence.

—Ouvrez ce paquet, M. le notaire, dit le juge et veuillez avoir la bonté de lire à haute voix les dispositions qu'il contient.

Le notaire commença :

"Me sentant attaqué d'une maladie incurable, je profite des instants de calme qu'elle me laisse pour écrire mes dernières volontés.

"Je recommande mon âme à Dieu.

"Je suis natif de la Province du Canada, paroisse St. Ours, dans le District de Montréal.

"Je ne dois à personne, ayant réglé avec tous mes créanciers dans le cours de mars dernier.

"Tous mes comptes ont été réglés par bons billets et titres authentiques déposés chez Sieur Legros, Notaire, No. 4, rue St. Charles, où mon exécuteur testamentaire pourra les prendre, ce dont une liste détaillée accompagne ces présentes.

"Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, capitaine actuellement à bord du brick "Le Zéphyr" en expédition au Brésil pour mon compte.

"Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le dit Pierre de St. Luc, auquel le juge de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans voudra bien faire parvenir copie du présent testament aussitôt possible.

"Je prie M. le juge de la dite Cour des Preuves de garder par devers lui, en sûreté, la petite cassette rouge jusqu'à ce que le dit Pierre de St. Luc la lui réclame en personne. La dite cassette ne devra être remise à aucun autre; dans le cas où le dit Pierre de St. Luc ne la réclamerait pas dans douze mois qui suivront l'ouverture du présent testament, je désire que la dite cassette et son contenu soient brûlés, en présence des témoins et qu'un procès-verbal en soit dressé et déposé dans les archives de la dite Cour des Preuves.

"En reconnaissance de la fidélité et de bons services que m'ont rendus mes esclaves Pierrot et Jacques, je leur donne la liberté avec chacun une somme de cinq cents dollars.

"Je donne aussi la liberté à Henri, Paul, Clara et Céleste, esclaves attachés au service de ma maison, avec chacun une somme de deux cents dollars.

"Je lègue à la bibliothèque publique de l'Etat mes livres reliés, se montant à 4,000 volumes.

"Je lègue à Dame veuve Regnaud, en reconnaissance des soins et des attentions qu'elle a eus pour moi, l'usufruit de ma maison No. 7, rue Bienville ; j'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde.

"Je lègue à mon médecin Léon Rivard, la somme de trois mille dollars en payement de tous comptes.

"N'ayant pas au Canada de parents que je puisse avouer, mon père et ma mère étant morts sans autres enfants que moi, je veux et désire que mon légataire univerel et exécuteur testamentaire Pierre de St. Luc, soit saisi de plein droit, après ma mort, de la pleine et entière propriété de tous mes biens meubles et immeubles, papiers, billets, titres, cédules, enfin de toutes choses généralement quelconques dont je n'ai pas autrement disposé par ces présentes.

"De graves et puissantes raisons m'empêchent de manifester plus amplement mes intentions ultérieures, j'ai rédigé un mémoire que j'ai enfermé dans la petite cassette rouge, dont le dit Pierre de St. Luc seul pourra prendre connaissance, et que je le prie de vouloir prendre en considération pour se guider dans les recherches qui lui sont importantes.

"Au cas où le dit Pierre de St. Luc décéderait avant d'avoir pris communication du présent testament, je prie M. le juge de la Cour des Preuves de vouloir nommer un autre exécuteur de mes dernières volontés, en présence duquel devra être brûlée la dite cassette rouge sans qu'on en brise les scellés. Dans ce dernier cas, je désire que tous mes autres esclaves au nombre de 387, soient mis en liberté, avec chacun une somme de deux cents dollars; qu'une somme de huit cent mille piastres soit transmise aux messieurs du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, au Canada, pour être employée à l'encourage-

GAL—2

ment de l'éducation élémentaire dans les campagnes du District de Montréal; enfin que le reste de mes biens soit donné aux pauvres et aux institutions de charité de la Nouvelle-Orléans.

"Voici la liste et évaluation des biens que je laisse à mon légataire universel Pierre de St. Luc :

A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 25 mai 1819	$10,000
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 8 mars, 1820	17,000
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 12 mars 1820	11,000
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 13 déc. 1824	20,000
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 19 déc. 1824	2,000
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 7 août 1827	10,009
A. Legros, N.P., Titre authentique hypothécaire, 10 août 1827	15,300
Philipps, N.P., Titre authentique hypothécaire, 14 oct. 1827	27,630
Philipps, N.P., Titre authentique hypothécaire, 14 oct. 1827	33,420
Magne, N.P., Titre authentique hypothécaire, 20 mars 1831	77,000

Tous ce stitres et créances portent intérêt à raison de dix par cent par an ; aucun intérêt n'a été payé sur iceux, excepté sur celui du dix août 1827, Legros, N.P., ainsi qu'il appert à l'original.

Billets promissoires endossés et portant hypothèque devenant hypothèque—Echus et numérotés de 1 à 27	194,327
Billets promissoires endossés et portant hypothèque devenant échus le 1er mars 1838	214,722
Billets endossés non hypothécaires	47,820
Billets endossés non hypothécaires non échus	31,047
Billets endossés non hypothécaires non échus	42,903
La propriété No. 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans	10,000
La propriété No. 42, rue St. Louis, Nouvelle-Orléans	15,000
La propriété No. 7, rue Perdide, Nouvelle-Orléans	2,900
La propriété No. 4, rue Mignonne, Nouvelle-Orléans	3,000
La propriété No. 8, rue Chartres, Nouvelle-Orléans	37,000
L'habitation, paroisse St. Charles, 500 acres	100,000
100 nègres à $500	50,000
L'habitation, paroisse d'Iberville	75,000
87 nègres à $500	43,500
L'habitation, paroisse St. Jacques	100,000
100 nègres à $500.	50,000
L'habitation, paroisse St. Martin	130,000
100 nègres à $500.	50,000
Actions à la Banque de l'Union pour	10,000
Actions à la Banque des Citoyens	5,000
Actions à la Banque Consolidée	22,000
Actions à la Banque des Améliorations	250,000
Mon argenterie, chevaux, meubles, linges	20,000
Le navire trois mâts *Le Sauveur*, 800 tonneaux	20,000
Sa cargaison probable, assurée pour	200,000
Le brick fin voilier *Le Zéphyr*	20,000
Sa cargaison probable, assurée pour	60,000
Constitut sur la bourse St. Louis (payant rente 10 par 100)	5,000
Constitut sur le théatre St. Charles	2,500
Constitut sur le carré de l'hôtel St. Charles	3,200
Constitut usr la propriété No. 8, rue Bienville	2,000
Constitut sur la propriété No. 10, rue Bienville	1,500
Constitut sur la propriété No. 12, rue Bienville	1,500
Constitut ur la propriété No. 14, rue Bienville	1,500
Constitut sur l'Arcade, rue du Camp	5,000
Constitut sur la propriété No. 22, rue Chartres	3,500
Constitut sur la propriété No. 24, rue Chartres	3,500
Constitut sur la propriété No. 28, rue Chartres	5,000
Constitut sur la propriété No. 8, rue Conti	8,000
Constitut sur la propriété No. 31, rue Conti	5,000
Constitut sur la propriété No. 33, rue Conti	5,000

"En laissant à mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc une fortune aussi considérable, se montant à cinq millions de piastres y compris les constituts et les intérêts, je n'hésite pas à dire que je suis satisfait d'avance de l'usage qu'el en fera. La connaissance intime que j'ai de son caractère et de son généreux naturel me garantit du dépôt que je fais en ses mains des biens que j'ai si péniblement acquis.

"Que Dieu lui soit en aide et lui donne sa bénédiction comme je lui donne la mienne. Amen.

ALPHONSE MEUNIER.

"1er Septembre 1836.

"P.S.—Le mémoire que je laisse dans la petite cassette ronge pourra guider mon légataire universel dans les recherches que je le prie de faire de certaines personnes auxqelles je porte un profond intérêt, et qui doivent se trouver en quelque part au Canada."

A. M.

Le notaire ayant fini la lecture du testament, le plia et le remit au juge de la Cour des Preuves, qui le parapha.

Tout le monde ébahi, regardait avec de grands yeux ce papier qui contenait le détail d'une fortune si colossale ; plus d'une personne se trouva désappointée de ne s'être pas entendue nommer dans les dispositions du défunt. Quand la première émotion d'étonnement fut passée, un murmure confus circula à travers les rangs de cette foule qui encombrait la salle et les passages.

—Silence, silence, Messieurs, cria un huissier.

—Si quelqu'un, dit le juge, désire faire quelqu'opposition à l'enrégistrement du testament de feu Sieur Alphonse Meunier, si quelqu'un a quelque réclamation à faire contre sa succession, il est tenu de présenter ses réclamtaions et oppositions au greffe de la Cour des Preuves dans la quinzaine, après lequel temps le dit testament sera enrgistré et toutes réclamations fore closes.

"M. le greffier, veuillez prendre soin de ces papiers et cassette, continua le juge, et les déposer dans les voûtes du greffe de la Cour des Preuves. Ils sont sous votre responsabilité.

"Messieurs, la séance est levée."

Et la foule se mit à défiler, sans bruit, sans désordre, la tête basse et réfléchissant aux destinées de la vie humaine, si extraordinaires, si variées et parfois si bizarres.

Un homme riche hier, aujourd'hui un cadavre!

Les journaux du soir annoncèrent le grand événement du jour. Quelque temps le public s'en occupa, puis cet incident, comme tant d'autres, alla s'ensevelir dans le gouffre des spéculations et des extravagances de cette nouvelle Babylone !

CHAPITRE II

LE ZÉPHYR

Depuis quelques jours un brick avait jeté l'ancre dans la rade de Matanzas. L'arrivée de ce navire dans ce port de l'île de Cuba n'avait causé aucune émotion d'abord. Il y en arrive tant tous les jours et de tous les pavillons et de toutes les formes.

Cependant, le troisième jour, lorsque le bon peuple de la ville vit que le navire ne faisait pas mine d'acoster, on commença à faire des conjectures. Puis la forme si élancée de sa proue; sa coque si longue et si étroite, toute noire ; la hardiesse de sa mâture inclinée en arrière ; ses immneses voiles qu'il déployait au vent quand il entra dans le port, et maintenant ferlées ; ses douze sabords ouverts qui montraient les dents, comme des dogues en colère, tout cela excita fort les soupçons des habitants paisibles de la bonne ville de Matance.

—Mais dites-donc, demanda un signor à son voisin qui se trouvait près de lui sur la jetée, que pensez-vous de ce vaisseau tout noir, là-bas à l'ancre ? On n'aperçoit personne à bord. Ne dirait-on pas qu'ils craignent de se montrer?

—Je suis aussi ignorant que vous sur le compte de cet étrange navire. Quelques-uns pensent que c'est un écumeur de mer, d'autres disent que c'est un négrier qui arrive de la côte d'afrique.

—Les autorités n'ont-elles pas envoyé reconnaître? C'est drôle tout d'même; il me semble que l'on y devrait faire attention. Si ce sont des pirates, faut être sur nos gardes.

—Je crois que les autorités sont informées, car ce matin on dit que le canot de ce brick est venu à terre, deux hommes en sont sortis et se sont dirigés du côté du Consulat Américain. A peine s'il était jour et l'un d'eux était enveloppé dans un léger manteau de soie cirée. Au bout d'une demi-beure on les a vus sortir du Consulat Américain, entrer au bureau de la douane d'où ils sont repartis pour leur navire. Depuis ce temps on ne sait plus rien.

—Il ne serait pas mauvais, tout d'même, de veiller cette nuit sur leurs mouvements.

(A suivre)

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Abonnez-vous au

"MANITOBA"

$1.00 par année

Page du Cultivateur

PAGE DU CULTIVATEUR

Le Journal

Nous sommes heureux d'informer le public que la Commission des Grains a fait un grand pas en avant. Chacun sait que cette institution du Gouvernement Fédéral a pour but de régler le marché des grains et de protéger le fermier, sinon directement, au moins indirectement. Nos deux derniers adverbes ne contiennent aucune insinuation. Comme question pratique, le fermier qui s'adresserait directement à cette Commission attendrait probablemnet bien longtemps avant d'avoir une réponse ; car ces messieurs sont très bien payés et surtout très occupés, nous disent-ils. Nous apprenons toutefois que le ministre du commerce vient d'entrer en conférence avec ces messieurs de la Commission et que son désir exprès est de voir le marché de grains sur échantillon, réglementé d'une manière stable et satisfaisante. Je crois savoir que le but de ce marché par échantillon est d'avoir à Winnipeg et à Ft. William des échantillons uniformes de toutes les classes de grains et que les envois des habitants ou des compagnies seront eux-mêmes classés par comparaison avec ces échantillons.

Ceci est fort bien. Mais j'ai une grande crainte ; c'est que ce nouveau système n'avantage beaucoup plus les compagnies et les marchands que les humbles fermiers. Comment le fermier contrôlera-t-il la comparaison de son grain et de l'échantillon, si cet échantillon est déposé à des centaines de milles de sa résidence ?

Je ne peux m'empêcher de donner ici une idée toute personnelle et je la soumets humblement au public pour ce qu'elle peut valoir. Si à l'ouverture de la saison, des échantillons étaient déposés dans chaque station de chemin de fer dans des bocaux numérotés et portant le contrôle du Gouvernement, dûment classés comme l'inspecteur les a reconnus, et si le fermier avait accès à ces échantillons et pouvait comparer le grain qu'il livre avec le grain qui lui est présenté, il aurait sous la main un moyen de contrôle qui le satisferait sans aucun doute. Il n'y aurait plus que la question des poids à surveiller et ce dernier point, qui a bien son importance, serait assurément plus facile.

Le Gouvernement annonce que ce nouveau système de marché par échantillons sera installé à Winnipeg et à Fort William le 15 décembre prochain. Il y aura bien du grain de vendu à ce moment là. Enfin... il faut bien un commencement à tout.

J. DE FROMENT.

Comment augmenter la production du lait ?

Quelle influence l'héridité exerce-t-elle sur l'aptitude laitière de la vache ? Combien de génisses ne valent pas leur mère, c'est là un fait d'expérience courante. Où en chercher la cause ? Toutes considérations mises à part, tel que la nourriture, le soin et la santé, nous devrions pour un moment regarder qu'elie est la valeur possible du taureau.

On a remarqué maintes fois que si les génisses provenant d'un bon taureau sont bonnes laitières ; c'est parce que ce taureau provenait lui-même d'ancêtres *qui étaient bons laitiers*. Il y a là une question d'héridité; savoir se servir de cette hérédité, c'est le secret des gros rendements et qui peut nous valoir des milliers de piastres, le malheur est qu'on reconnaît souvent la valeur de ces taureaux par le mérite de leur progéniture qu'après les avoir vendus pour la boucherie.

Un cultivateur contrôlant le rendement de ses vaches—et tous ceux, qui ont l'esprit progressif apprécient les avantages énormes de ce contrôle—sait que l'emploi d'un bon taureau lui vaudrait au monis 1,200 livres de lait de plus par vache. Tous les membres de la société de contrôle devraient donc s'unir pour acheter des reproducteurs de race pure qu'ils changeraient de localité tous les deux ans, et ils ne tarderaient pas à reconnaître sur leurs propres troupeaux les effets merveilleux de l'hérédité.

Ministère féderal de l'Agriculture.

C. F. W.

Essais d'Engraissement de boeufs au Manitoba

Le Manitoba s'intéresse de plus en plus à l'engraissement du bœuf de boucherie et à la culture mixte. En effet, la culture ininterrompue et exclusive du grain épuise le sol, favorise la propagation des mauvaises herbes, accapare toute la main-d'œuvre, à certains mois de l'année, pour la laisser inoccupée dans d'autres. Aussi l'opinion se fait-elle de plus en plus forte, parmi nos cultivateurs, que le moment est venu de remplacer graduellement ce mode d'exploitation par un système plus rationel. Nous leur offrons aujourd'hui cette étude pour leur montrer qu'ils ont avantage à transformer en viande les produits de leur sol, et pour les faire profiter de notre expérience. Nous n'avons pas cherché à écrire un traité complet sur l'élevage du bœuf, mais simplement à décrire, sous une forme concise, les essais d'engraissement de bœufs que poursuit depuis vingt ans la ferme expérimentale de Brandon.

Ils ont été, pour la plus grande partie, l'œuvre des anciens régisseurs, MM. S. A. Bedford, N. Wolverton et Jas. Murray. M. Bedford s'en est chargé jusqu'en 1905, M. Wolverton en 1906, et M. Murray de 1907 au milieu de 1911. Le régisseur actuel les a continués à partir de cette date.

On a, dans ces expériences, suivi le système ordinaire de balancer la valeur du fumier contre les frais de main-d'œuvre et les intérêts du capital engagé. Cette méthode rencontrera peut-être quelques critiques, car elle ne cadre pas avec les idées ordinaires des cultivateurs. Nous avons cependant plusieurs raisons pour balancer ces deux articles de crédit et de débit. D'abord, nous faisions de l'engraissement à titre d'essai ; nos bœufs étaient répartis en petits groupes, et leurs rations étaient toujours pesées exactement, ce qui entraînait un surplus de travail par comparaison aux fermes ordinaires. On ne pourrait donc avoir des conclusions exactes en évaluant le coût réel de la main-d'œuvre, et d'autre part toute autre méthode d'évaluation ne pourrait être qu'approximative. La valeur de la main-d'œuvre employée aux soins des animaux varie considérablement suivant les circonstances. Il arrive que, sur la ferme, on n'ait rien de mieux à faire que de s'occuper du bétail. Cette main-d'œuvre ne saurait donc être évaluée au prix qu'il faudrait payer à un homme engagé exprès. Toutefois, si on pouvait lui assurer ainsi du travail, toute l'année, cet homme travaillerait mieux ; c'est là une considération dont il faut tenir compte. En second lieu nous croyons que c'est méconnaître la valeur du fumier que de ne vouloir pas admettre qu'il compense les frais de main-d'œuvre ; un jour viendra pourtant où l'on n'hésitera plus à l'inscrire au crédit de la ferme, losqu'on se sera mieux rendu compte de son utilité pour le maintien de la fertilité du sol et l'augmentation des rendements. Ceux qui ne voudront pas adopter ce système d'évaluation auront à faire entrer en ligne de compte le coût de la main-d'œuvre qu'ils auraient à payer et à le déduire du montant des rendements.

Les Provinces-Prairies

Cinq fois plus grandes que la Grande-Bretagne et l'Irlande, et trois fois plus grandes que l'Empire Allemand, les prairies du Canada constituent les plus vastes terres à blé du monde : une plaine de 1,000 milles de longueur et d'une largeur indéterminée. Cette prairie fertile est arrosée par trois rivières gigantesques. L'Assiniboine et la rivière Rouge arrosent le Manitoba ; le grand bras de la Saskatchewan, l'Alberta central et l'Alberta méridional ainsi que la province de la Saskatchewan. De leur côté, la rivière de la Paix, le puissant Athabaska et la rivière des Esclaves sont les grandes voies d'eau de l'Alberta septentrional. Les rivières et les lacs du Canada font de "Ce qui reste de mieux dans l'Ouest" un vaste ensemble de vallées fertiles et de vallons ensoleillés. Il ne s'établit pas que des fermes dans ces régions. Ici sur une vaste plaine à blé plus large qeu celle de la Russie, plus riche que celle de l'Egypte, de l'Inde ou de l'Argentine, une nation formée d'éléments divers est en train de naître. La carte de ce pays nous apparaît aujourd'hui émaillée de villes et de villages avec une étendue de terres disponibles qui va se rétrécissant sans cesse. Chaque année les cartes géographiques changent d'aspect, et la limite des terres cultivées s'étend de plus en plus, grâce à la colonisation qui se porte maintenant vers l'ouest des montagnes Rocheuses.

Le bassin du St. Laurent passa tout d'abord pour stérile et enveloppe de glace; on croyait aussi les terres de la Fraser rocheuses et inaccessibles, et les vallées de la Rouge et de la Saskatchewan trop au nord pour faire vivre une population blanche. Maintenant tous ces bassins sont occupés, et les fils des hommes qui virent l'établissement de ces terres s'emparent maintenant à leur tour des bassins de la rivière de la Paix, de la Mackenzie et de l'Athabaska, et établissent des townships sur le parallèle 58e.

Le passé économique du Canada laisse à désirer, son présent est satisfaisant et les promesses de l'avenir pour lui sont sans bornes. Les chemnis de fer du Canada occidental sillonnent en tous sens un pays de prairies de 200 millions d'acres de terres fertiles, dont une partie seulement a été mise en culture.

La production du blé dans les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta dépasse déjà 200,000,000 de minots.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Province de Manitoba

SOUMISSIONS POUR APPROVISIONNEMENTS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Approvisionnements," lesquels doivent être accompagnées d'un chèque accepté d'un montant de $100 seront reçues au Département des Travaux Publics, bâtisses du Parlement jusqu'à Mardi midi, 7 Octobre, pour la fourniture et la livraison à la bâtisse Dortoir, du Collège d'Agriculture pour la Session 1913-1914, commençant le 27 Octobre 1913, d'articles dans les classes suivantes :

1. Epiceries.
2. Farine, Farine d'avoine, etc.
3. Viandes de diverses sortes.
4. Pain.

Des descriptions peuvent être vues, la quantité aproximative sera donnée et des formes de soumissions seront fournies sur demande adressée au département des Travaux Publics, Winnipeg.

La plus basse ni aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

C. R. COLDWELL,
Ministre en charge des Travaux Publics.

Winnipeg, 26 Septembre 1913. 48

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.



AVIS

DEPARTMENT DES AFFAIRES INDIENNES

SOUMISSIONS POUR FARINE

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Soumissions pour Farine" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'au Mercredi 15 Octobre, 1913, à midi pour la livraison le ou avant le 1 Novembre prochain des quantités de farine ci-dessous mentionnées ou de partie de ces quantités aux endroits désignés ci-inclus.

La fleur doit être équivalente à l'échantillon étalon qui a été moulu du blé de saison de la présente rcolte. L'on peut voir et échantillon au Département des Affaires Indiennes à Ottawa, à l'office Indien à Winnipeg, à l'office des Agents Indiens à Battleford, au Bureau des Terres à Calgary, Edmonton, Prince-Albert, Battleford, Lethbridge et MacLeod. La farine doit être fraichement moulu, mise en sacs contenant 100 lbs. net, et mise en double sacs. Le sac le plus intérieur doit être de coton écru, trois verges à la livre avant assemblage et pesant six onces une fois fini; le sac extérieur sera de jute cousu avec du fil solide et pesant quatorze onces, sac connu dans le commerce comme "Sac de deux livres." Sur le sac extérieur devront être ligiblement imprimés le nom du manufacturier et le poids net de farine contenue à l'intérieur.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du "Secrétaire du Département des Affaires Indiennes" sur une Banque Canadienne et de au moins cinq pour cent du montant de la soumission. Le dit chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat offert, ou ne termine pas le contrat commencé.

L'insertion non autorisée du présent avertissement ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Assistant Député et Secrétaire.
Département des Affaires Indiennes.
Ottawa, 22 Septembre, 1913.

Agences Places de Livraison Quantités

Duck Lake—Duck Lake, Sask—90 sacs
Carlton—Leask, Sask.—100 sacs.
Battleford—Battleford, Sask. 55 sacs.
Onion Lake—Lloydminster, Sask. 300
Edmonton—Edmonton, Alta.—130 sacs
Hobbema—Hobbema, Alta.—55 sacs
Sarcee—Calgary, Alta.—100 sacs.
Blackfoot—Cluny, Alta.—100 sacs.
Blood—MacLeod, Alta.—700 sacs.
Peigan—Brocket, Alta.—490 sacs.
48-49



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE DAUPHIN

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que le et après le 20 Octobre, 1913, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 25, Rang 21; Township 51, Rang 29; Township 52, Rang 29; Township 52, Rang 28 et Township 52, Rang 28.

La partie du Township 33, Rang 15 et Township 34, Rang 15 à l'Ouest du lit de la Rivière.

Sections 1, 2 et 12, Township 34; Rang 16.

E. WIDMEYER,
Agent des Terres.
47-49

LE DRAPEAU

Un laboureur à son fils :

Ce champ nous appartient ; ce verger est à nous,
Conquis par la sueur et le sang des ancêtres.
Du chemin rocailleux à la ligne des hêtres,
Il a fallu dompter l'herbe folle et les loups.

C'est un modeste enclos, mais c'est notre domaine.
Il nous donne l'asile et le pain des vieux jours ;
Il a caché nos jeux, nos douleurs, nos amours.
Il nous a fait le corps robuste et l'âme saine.

Contemple à l'horizon ces collines, ces prés,
Ce ruisseau clair : des boeufs ruminent sur ses rives ;
Ces vignes où, le soir, monte le chant des grives,
Lorsque l'ombre s'abat sur les monts empourprés.

Tout cela, c'est à nous. Voici le banc de pierre
Où ton aïeul venait voir le retour des champs ;
Voilà, sous les jasmins et les saules penchants,
Le sentier ou tu fis tes pre miers pas, mon Pierre.

...Notre terre produit le raisin, le maïs ;
Les soins qu'elle demande, elle les récompense.
Elle est à nous, de droit. Plus d'un étranger pense,
Pierre, tout comme nous, que c'est un beau pays.

Eh bien ! notre Drapeau, c'est la mère-patrie ;
C'est ton champ, ton verger, ta maison, ton hameau,
Tes labeurs de l'hiver, tes danses sous l'ormeau,
Et tu dois le chérir avec idolâtrie.

Tu dois le maintenir puissant et respecté ;
Tu dois, si nous voyons notre France envahie,
Pour protéger les tiens, sacrifier ta vie :
C'est la voix de l'honneur, du sang, de la fierté.

Sois bienfaisant ; je sais que les hommes sont frères.
Sois généreux, secours la veuve et l'orphelin.
Lorsque tu charrieras ton froment au moulin,
Songe qu'il est parfois de bien dures misères.

Mais faut-il dire à l'étranger : "Prends mes écus,
Va ! Pille le logis du grenier à la cave ;
J'embrasse tes genoux, et je suis ton esclave ?"
Cela serait honteux, même pour des vaincus !

...L'homme peut-être un jour sera sage et meilleur ;
Aujourd'hui nous devons veiller à la défense.
Il nous faut être armés pour repousser l'offense ;
Qui dira le contraire est mauvais conseilleur.

Pierre, autrefois j'ai vu les villages en flammes,
Le sang rougir la neige, et j'ai fait mon devoir.
On n'avait pas toujours à manger du pain noir,
Et ça nous déchirait lorsque pleuraient les femmes.

Mais nous avons marché. Des compagnons sont morts
Et d'autres sont restés perclus de leurs blessures.
Si le sort nous contraint à des guerres futures,
Tu seras un vaillant, de la race des forts.

Je dis la vérité, si mon langage est fruste ;
Tu dois défendre ta famille et ton drapeau.
Si jamias l'étranger insultait le Drapeau,
Sois prêt à tout, même à mourir —, et tire juste !

MARCEL TOUSSAINT.

LA FIN DU MONDE

En dehors des prédictions a prix fixe, prix plus ou moins élevés suivant la réputation des oracles en chambre que l'on est allé consulter, celle qui vient presque périodiquement, c'est celle qui fixe la date de la fin du monde.

Ce pauvre monde ! Combien de fois n'a-t-o npas prédit sa chute et sa disparition, depuis qu'il tourne d'un mouvement sans fantaisie autour de l'astre solaire.

Une première fois, il y a de celà plus de 2,000 ans, une prédiction d'origine juive annonçait la fin du monde pour 1000 années après la venue du Fils de Dieu. Le monde devait avoir une existence de 6000 ans, le Messie viendrait vers la fin du sixième mille et règnerait mille ans sur la terre, ce règne devait être fécond en prodiges insoupçonnés, un nouvel âge dans un monde nouveau.

Dès l'époque apostolique bon nombre de chrétiens s'imaginaient donc voir un signe précurseur de la fin du monde qui devait venir à la fin du règne du Messie, chaque fois qu'un événement quelconque paraissait prodigieux au ciel ou sur la terre.

L'époque de la fin du monde fut pourtant remise de siècle en siècle jusqu'au millénaire qui de l'avis des savants les plus doctes était le moment inévitable de cette grande et suprême catastrophe. Au bout de mille ans, Satan sortira de sa prison et séduira les peuples qui sont aux quatre angles de la Terre avait dit Saint Jean. On n'osait mettre en doute cette prophétie que l'on interprétait mal; prophétie à qui la lettre même de l'Evangile où il est écrit que le fils de Dieu viendra juger les vivants et les morts servait de redoutable commentaire.

Au IXe siècle se mettre en état de paraître devant Dieu devint la seule et unique préoccupation des chrétiens. Ils abandonnèrent leurs champs, leurs ateliers, leurs boutiques, pour se précipiter autour des autels. La dernière année du monde il y eut les signes les plus menaçants : éclipses, comètes, météores, inondations, épidémies. On se rappelait avec terreur les récits les plus effrayants. Vint la veille du jour fatal. Toutes les populations s'entassèrent dans les églises, attendant le son des trompettes et l'apparition de l'Antechrist. Mais le soleil contiuna de briller, les étoiles restèrent fixées à la voûte du ciel, stupéfaits, les hommes n'osèrent cependant reprendre confiance que plusieurs années plus tard.

Les prophètes ne se découragèrent point cependant et la fin du monde fut de nouveau annoncée pour 1395 par Arnault de Villeneuve.

Au XVI siècle un certain astrologue Allemand, célèbre en son temps, Jean Stoffer, annonça un déluge qui devait détruire le monde en 1521, un théologien de Toulouse nommé Auriol se fit même construire une arche.

En 1599 la terreur reprit de plus belle, un édit de Henri IV roi de France y mit fin en interdisant à ses sujets de parler de l'Antechrist et du jugement dernier.

Depuis cette époque les Almanachs de prédiction ont sans cesse annoncé et ajourné la fin du monde, mais plus personne n'eut peur, sauf, il y a peu de temps, lors du retour de la comète de Halley.

Cela n'empêche point que l'on prophétise plus que jamais et un moine de Padoue mort nonagénaire au lendemain de l'exaltation de Léon XIII a laissé une prophétie qui donne la liste nominative des derniers papes. Le premier est le pape actuel, Sa Sainteté Pie X et le dernier des papes sera Pierre II qui assistera à la fin du monde.

Un pape règnant environ une dizaine d'années; nous en avons encore pour un siècle environ à moins que.................... !

Enfin ! après nous le déluge.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Cité de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné, qu'un Règlement, No. 1001, de la Cité de Saint-Boniface a été soumis au, et lu une première et seconde fois par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis au vote des électeurs dûment qualifiés de la dite Cité pour voter sur ce règlement suivant la Section 493 de la Charte de Saint-Boniface, en temps et lieux ci-après indiqués.

Le but du dit règlement est de contracter et créer une dette de Cinquante Mille Dollars ($50,000.00) par l'émission et la vente de débentures afin de payer le coût de l'extension de son système d'aqueduc, par l'achat et l'installation de machines, tuyaux, appareils, et l'ouvrage d'excavation et construction.

Le temps arrêté pour enregistrer le vote des électeurs, pour ou contre le dit Règlement est le cinquième (5eme) jour de Novembre, A.D., Dix-neuf cent treize (1913) à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit (8) heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la Cité de Saint-Boniface seront tenus aux endroits suivants:

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, à ou près du coin de l'Avenue Provencher et la rue Laflèche.

QUARTIER No. 2

Bureau de Votation No. 2, à ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de Votation No. 3, à ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de Votation No. 4, au ou près du Poste des Pompiers No. 2.

QUARTIER No. 5

Bureau de Votation No. 5, au ou près du Poste des Pompiers No. 2.

Le quatrième (4ème) jour de Novembre, A.D., 1913, à quatre (4) heures de l'après-midi, au bureau du Maire, à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité de Saint-Boniface, sont le temps et endroit arrêtés pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit Règlement, et aussi pour la nomination de personnes qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation, et pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des votes par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le septième (7ème) jour de Novembre, Dix-neuf cent treize (1913) à midi dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface.

Cet avis est donné au nom du, et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce huitième (8ème) jour d'Octobre, Dix-neuf cent treize (1913.)

J. B. COTE, *Greffier.*

49-51

Cité de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Règlement No. 1000, de la Cité de Saint-Boniface a té soumis au, et lu une première et seconde fois, par le Conseil de la dite Cité et sera soumis au vote des Electeurs dûment qualifiés de la dite Cité pour voter sur le règlement, conformément à la section 493 de la Charte de Saint-Boniface, en temps et lieux ci-après indiqués.

Le but du dit règlement est de contracter et créer une dette de Trois Cent Mille Dollars ($300,000.00) par l'mission et la vente de débentures afin de payer le déficit dans le coût de construction d'égouts souterrains dans la Cité de Saint-Boniface, dans la Province du Manitoba.

Le temps arrêté pour enregistrer le vote des Electeurs, pour ou contre le dit règlement, est le cinquième (5è) jour de novembre, A.D., Dix-neuf cent treize (1913) à partir de neuf heures du matin, jusqu'à huit (8) heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la Cité de Saint-Boniface seront tenus aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, au ou près du coin de l'Avenue Provencher et da la rue Laflèche.

QUARTIER No. 2

Bureau de Votation No. 2 au ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de Votation No. 3, à ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de Votation No. 4, au où près du Poste des Pompiers No. 2.

QUARTIER No. 5

Bureau de Votation No. 5, au ou près du Poste des Pompiers No. 2.

Le quatrième (4ème) jour de Novembre A.D., 1913, à quatre (4) heures de l'après-midi, au bureau du Maire, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité de Saint-Boniface, sont le temps et endroit arrêtés pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et dsireux de promouvoir le passage du dit règlement, et aussi pour la nomination de personnes qui sont intéressées et désireuses de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation, et pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des votes par le Greffier de la Cité de St.-Boniface, qui aura lieu le septième (7ème) jour de Novembre, Dix-neuf cent treize (1913) à midi dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface.

Cet avis est donné au nom du, et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce huitième (8ème) jour d'Octobre, Dix-neuf cent treize (1913.)

J. B. COTE, *Greffier.*

49-57

Province de Manitoba

SOUMISSIONS

DES soumissions séparées, sous pli cacheté, marquées "Tenders for Electric Wiring" seront reçues par le soussigné jusqu'au Jeudi 9 Octobre 1913, à midi pour la pose des fils électriques des bâtisses suivantes :

Résidence du principal, cottage pour le contremaitre de ferme, poulaillers, étable pour les vaches à lait, remise pour la ficelle, enclos pour la ponte et la couvée des volailles, collège d'Agriculture de St. Vital.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque marqué, de la valeur de 5 pour cent du montant total des soumissions, lequel chèque sera confisqué au profit du Gouvernement Manitobain, au cas ou la personne ou la compagnie soumissionnant refuserait d'accepter par écrit le contrat offert ou l'ayant accepté, négligerait d'exécuter toutes les provisions y contenues.

Plans, spécifications, conditions du contrat et tous détails peuvent être vus à l'Office de l'Architecte principal, 261 Fort Street, Winnipeg.

Signé C. R. COLDWELL,

Ministre en charge des travaux publics
Winnipeg, Manitoba, 2 Octobre 1913.

USTENSILES DE TABLE

La fourchette

Plusieurs historiens attibuent l'invention de la fourchette à une princesse byzantine qui épousa, à Venise, en 1095, le fils du doge. Au repas de noces, le fiancé fut surpris de voir sa femme se servir, pour manger, non pas de la pointe de son couteau, comme on le faisait alors, mais d'une petite fourche en or à deux dents. Charmé de l'utilité de cet ustensile, il en fit faire pour sa famille, et l'usage s'en répandit en Italie, comme objet de luxe, dans quelques grandes maisons. En France, nous trouvons les fourchettes, mentionnées au nombre de onze, dans l'inventaire de Charles V, à titre de curiosité.

Henri III, le premier, fait faire des fourchettes d'argent; un pamphlet de l'époque relate comme chose merveilleuse que ce roi et ses gentilshommes ne pouvaient se résoudre à prendre la viande avec les mains, mais avec des fourchettes d'argent, si difficiles que cela parût. Enfin, sous Louis XV, l'usage en devient général; elles se transforment, sont plus grandes et ont trois dents.

Le couteau de table

Le couteau ne commença pas de bonne heure, sauf à la table des grands, à faire partie du couvert. Cracun apportait le sien dans une gaine.

Les assiettes

Jadis les assiettes brilliaient par leur absence. On se servait tout simplement de tranches de pain coupés en rond et sur lesquelles on plaçait la viande. Après le repas, on donnait ces tranches de pain aux pauvres. Au XVII siècle seulement, les assiettes se généralisèrent et s'introdusirent dans les petits ménages et les hôtelleries, environ à la même époque que les serviettes. Jusqu'alors la nappe remplaçait celles-ci : hôtes et invités, chacun s'essuyait la bouche et les mains avec le bout qu'il avait devant soi.

UN JOLI CHAPEAU

A la campagne, une Parisienne aperçoit une paysanne qui porte sur sa tête un immense panier plat débordant de légumes. Et la Parisienne s'écrie :

—Ah! le joli chapeau!

Faut-il retrousser ses pantalons

Le pantalon demande à être troussé. Il l'exige au nom de lélégance la plus élémentaire, et si l'on ne veut passer pour un rien du tout, il importe qu'un rebord de cinq à dix centimètres aparaisse au bas de chaque jambe. C'est ainsi, et il n'y a rien à faire. Qu'il pleuve, qu'il grille, qu'il y ait de la boue, qu'il n'y en ait pas, cela n'a aucune importance. Au surplus, afin qu'il n'y ait aucune erreur, ni oubli possibles, les tailleurs vendent maintenant les pantalons, tout retroussés, et le pli est, si j'ose dire, indélébile.

Or, les hygiénistes protestent. De quoi se mêlent-ils ? Ils prétendent simplement que le repli ainsi formé devient au bout de quelques heures une corbeille de poussières, et, par suite un réceptacle de microbes. L'un d'eux, bactériologiste soupçonneux, a eu l'idée d'examiner au microscope la poussière amassée dans le bas d'une jambe d'élégant, et il y trouve le chiffre effrayant de 992,000 germes, dont le bacille de la tuberculose et ceux d'autres maladies aussi rodoutables.

Ainsi, proclament les hygiénistes, chaque pantalon retroussé recèle dans ses plis et transporte dans les maisons qu'il visite de quoi faire périr de consomption les familles confiantes qui l'accueillent. Méfiance ! Guerre aux pantalons retroussés !

Les hygiénistes sont de terribles gens.—*L'Evénement.*

Rien de nouveau sous le soleil

Ce petit appareil servant à la fois de plume et d'encrier n'est pas d'invention moderne. Dans le journal d'un voyage à Paris en 1862, on lit: "Nous fûmes voir un homme qui a trouvé une merveilleuse invention pour escrire commodément. Il fait des plumes d'argent où il met de l'encre qui ne sèche point, et sans en prendre on peut escrire de suite une demy-main de papier."

Ce setylographe se vendait de deux piastres à deux piastres et demi.

ALEXANDRE DUMAS pratique

Simple histoire pouvant servir à ceux de nos lecteurs—et il en est certainement — qui possèdent un chien ayant un... faible pour les poules :

Alexandre Dumas fils avait un chien, et il possédait des poules précieuses. Si Dumas aimait beaucoup son chien, le chien aimait beaucoup les poules. Tellement qu'il en tua huit, dont on trouve, un beau matin, les cadavres ensanglantés. Que fit Dumas ? Il introduisit la queue de son chien dans une cheville de bois fendue, reliée par une corde à la patte de l'une des poules qui restaient et il lâcha le tout. Pincé par la cheville, le chien s'enfuit en hurlant, poursuivi dans une chasse folle par la poule qui gambadait avec des bonds fantastiques. Une heure après, Dumas retrouva dans le fond du jardin, enfouis dans une haie, la poule à demi-morte de peur et le chien terrorisé par la poule.

Chocs sismiques destructeurs

Panama. — Le seul dommage causé à Panama par les secousses sismiques est la chute du plâtre, qui s'est détaché des murailles de la fameuse église Santo Domingo. Le colonel Goethais a reçu des rapports de tous les postes principaux du canal de Panama, lui annonçant qu'il n'y avait pas eu de dommages. Le tremblement de terre s'est fait sentir plus violemment dans la province de Los Santos, où le palais du gouvernement dans la ville même de Los Santos a été détruit, ainsi que les quartiers généraux de la police. A Tuaricirco Villaz, trois maisons ont été détruites. Les tours des églises de Macarat et de Los Tablas sont tombées.

La secousse s'est fait sentir sous l'eau des océans et un des cables sous-marins de l'Amérique Central et du Sud s'est cassé à environ 150 milles au nord de Panama. Cet accident n'a qu'une conséquence matérielle, car les messages sont envoyés par les autres câbles.

Le précédent tremblement de terre avait eu lieu en septembre 1882. Les bâtisses municipales et la cathédrale de Panama avaient été endommgaées et la terre s'était ouverte à Colon.

A Los Santos, vingt-six chocs sismiques ont été ressentis.

LES CONQUETES DE LA MAIN GAUCHE

(Ne craignez rien d'inconvenant...)

Il paraît que nous ignorons quel trésor est notre main gauche.

En ne l'utilisant pas, nous ne diminuons pas seulement notre valeur physique, mais encore notre valeur morale. C'est, du moins, ce que s'est efforcé de démontrer M. Katscher qui, invoquant l'autorité d'une foule desavants, affirme que le non-usage d'une main atrophie le cerveau.

M. Katscher fait des disciples. M. Léon Prouvost, militant anarchiste, connu dans le Midi, vient de publier une brochure de propagande sur l'ambidextrie. Cependant, qu'on se rassure! Le programme des ambidextres n'est pas d'apprendre à manier la bombe, le poignard et le browning avec les deux mains.

"L'ambidextrie, proclament-ils, devenue le bien commun de tous les peuples civilisés, donnera non-seulement de nouveaux moyens de tirer de leur nuit mentale beaucoup de malheureux, mais elle nous ouvrira à tous des voies nouvelles vers une lutte pacifique."

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Les Affaires d'Irlande

(L'Evénement)

Nous regrettons de constater dans les dépêches de la presse anglaise du Canada un parti pris injuste contre le Home Rule, en faveur du rebelle sir Edward Carson. Presque tous nos confrères anglo-canadiens ont eu sujet des affaires d'Irlande des nouvelles tendancieuses, de nature à fausser l'opinion quant à la véritable portée de la loi présentée par le gouvernement Asquith pour doter le peuple irlandais d'un parlement autonome, mais, surtout, exagèrant l'importance des gens qui font opposition au projet et qui menacent leur patrie d'une guerre civile parce que la majorité de leurs concitoyens veut se gouverner elle-même.

Par exemple, il est faux de répéter chaque jour que l'Ulster bouille d'indignation et que ses habitants sont prêts à prendre les armes plutôt que d'accepter le Home Rule. La vérité est moins terrible que cela. La majorité des habitants de la province du Nord de l'Irlande est en faveur du projet du gouvernement et reconnaît M. Redmond pour son chef. De même, la majorité res représentants de l'Ulster au parlement anglais est favorable au Home Rule et suit le chef nationaliste dans son admirable campagne. Il y a quelques mois, dans une élection partielle excessivement chaude, les nationalistes de l'Ulster ont même remoprté une victoire remarquable dans une division représentée auparavant par un député de l'opposition. C'est dire que même depuis le commencement de la crise actuelle, l'Ulster lui-même continue d'évoluer ver le parti de M. Redmond. Mais qui croirait tout cela en liant les dépêches des journaux anglais du Canada ?

Bien plus, en célébrant sans cesse les actes de révolte de sir Edward Carson, ces journaux très loyaux prêchent à nos populations mixtes la révolte armée contre notre propre gouvernement et contre l'Angleterre. Si Carson est encouragé dans sa révolte, s ion lui permet de soulever ses partisans contre l'ordre établi, si on continue de crier : *Ulster will fight, and Ulster will be right,* quel mauvais exemple ne prêche-t-on pas aux divers groupes ethniques du Canada dont les intérêts religieux viennent parfois en conflit avec ceux de la majorité ?

Et que fait-on du *British Fair Play* dans cette affaire ?



Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées au dos: Soumission pour Construction "Tenders for Building" seront reçues jusqu'à Mercredi midi, 15 octobre prochain, pour la construction d'une résidence sur le terrain de l'Agence dans la rserve indienne Peguis Fisher River, Man., Section 17, T. 27 R. 1 Ouest du 1er Méridien.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'Office Indien à Winnipeg, à Selkirk et Portage la Prairie et aux Bureaux de Poste de Teulon, Arborg et Stonewall, et on peut les obtenir sur demande au Département à Ottawa.

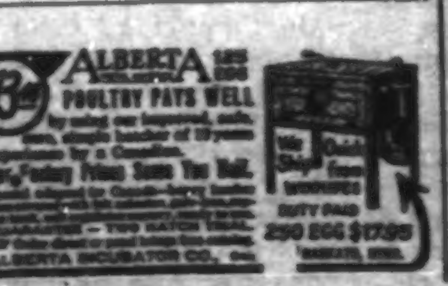
Le début des travaux ne sera pas exigé avant que les conditions de température le permettent, au printemps 1914, mais alors les travaux devront être continués avec hâte. Cela permettra au contracteur d'amener à pied d'œuvre ses matériaux de construction au moment le plus favorable, l'hiver prochain. Lorsque les matériaux seront délivrés à la réserve, des avances seront faites au contracteur.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque reconnue et d'un montant du dixième du montant total de la soumission et à l'ordre du soussigné. Ce chèque sera confisqué si la personne ou les personnes qui soumissionnent refusent de mettre le contrat en exécution lorsque requis de le faire ou ne complètent pas les travaux faisant l'objet du contrat.

Le chèque le plus bas ni aucun chèque ne seront forcément acceptés.

L'insertion non autorisée du présent article ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Asst. Député et Secrétaire.
Département des Affaires Indiennes.
47-49 Ottawa 8 septembre 1913.





Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Johann Andreas Horn, de la Cité de Calgary, dans la province d'Alberta, autrefois de la Cité de Winnipeg, machiniste, demandera lors de la prochaine session au Parlement du Canada, un "Acte de Divorce" contre son épouse, Elenora Horn, (nee Loëwenberger) de la Cité de New Westminster, dans la province de la Colombie Britannique, pour cause d'adultère.

Daté à la Cité de Calgary, province d'Alberta, ce 27ième jour de Juin A. D 1913.

LENT, JONES & MACKAY,
Solliciteurs de l'Applicant.

36-49









RECEPTION

Madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin, recevra mardi soir, de neuf heures à onze heures.

Cambriolage a St-Boniface

Après avoir coupé avec un diamant un des carreaux de vitre de la devanture, des cambrioleurs se sont introduits dimanche matin vers deux heures dans le bureau de l'agent de la Station de Saint-Boniface. A deux reprises différentes ils ont fait sauter les portes du coffre-fort à l'aide d'un explosif. Au bruit de la détonation le constable Gross accourut sur le lieu du vol mais n'ayant sur lui aucune arme à feu, il n'eut que la ressource de se garer pour éviter la décharge d'un fusil braqué contre lui. Peu de temps après arriva du renfort de la station de police. Les agents accompagnés d'un courageux citoyen Richrad Gallagher se mirent immédiatement à la recherche des malfaiteurs. Les ponts, les bords de la rivière furent gardés par la police de Winnipeg avertie par le chef Marcil, mais tout fut en vain. On estime le montant du vol à environ $200 et l'on croit que les auteurs sont les mêmes que ceux qui ont dévalisé trois autres coffres-forts à Winnipeg récemment. Espérons qu'ils ne resteront pas longtemps en liberté.

Chez Nous et Autour de Nous

Cette semaine au Théâtre Walker "The Chocolate Soldier," opéra comique. La semaine du 13 octobre, le drame "Within the Law," par Margaret Illington; à l'affiche "What Happened to Mary."

Hier soir, les amis de M. L. P. Manny se sont réunis pour le saluer à l'occasion de son prochain départ pour la province de Québec. Après la présentation d'un nécessaire de voyage M. Manny, par un joli discours, remercia les amis. M. Manny est dans l'ouest depuis plus de quatre ans et à St-Boniface depuis deux ans et il s'est formé un groupe considérable d'amis qui regrettent son départ.

Les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée remercient cordialement les Dames de Saint-Boniface et de St-Charles pour leur généreux concours à l'œuvre du bazar, qui fut un succès.

Les recettes ont formé la jolie somme de $2,409.—Communiqué.

Un groupe d'hommes d'affaires de Winnipeg parmi lesquels Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Sir Rodmond Roblin, le maire Deacon, W. Sanford Evans, Sir Daniel McMillan, T. J. Robinson, F. J. C. Cox, etc., sont partis hier soir pour un voyage à Chicago. Ils assisteront aujourd'hui même au grand banquet donné annuellement par les autorités municipales de Chicago à la Finance et au Commerce.

M. F. B. Pambrun, peintre décorateur, achève la décoration et la toilette de l'école Normale, rue Masson.

Le Duc de Sutherland, qui possède de grandes propriétés à Brooks, Alberta, vient de les augmenter encore de 1,000 acres, dont deux cents dans les limites de la ville. La ferme Sutherland est l'une des plus prospères de l'Alberta.

D'après une note du Norwood Press, un banquet sera offert par la ville le 21 octobre aux Norwood Wanderer, les joueurs de football qui ont gagné le trophée Connaught à Fort William. Ce banquet aura lieu à la salle Leclair.

M. J. A. Lemieux, de Winnipeg, est parti lundi pour un voyage d'affaires aux Etats-Unis et dans l'Est.

Les élèves du collège de Saint-Boniface préparent pour le 9 octobre un programme de jeux olympiques. On se propose de faire mieux encore que par le passé, ce qui n'est pas peu dire.

Les autorités du collège Agricole de Saint-Vital remplissent rapidement les étables avec des bestiaux de race. Il n'y a pas de doute qu'on pourra voir là de jolis troupeaux.

Le dernier rapport du département du Téléphone-Etat du Manitoba indique un grand progrès. Le nombre des lignes rurales en particulier s'est accru.

On se plaint beaucoup à Winnipeg du bruit que font les automobiles avec les sirènes, les cornes et autres avertisseurs.

La construction de la ligne électrique entre Stony Mountain et Stonewall commencera bientôt. On s'est entendu sur le tracé il y a quelques jours.

Vendredi soir, un train du C.N. R., entrant dans Edmonton, a frappé une automobile au croisement de la voie du chemin de fer avec l'avenue Namayo. Madame Lines, épouse du gérant de la "Edmonton Brewing and Malting Co." et Mademoiselle Dorothée Gifford ont été tuées. M. F. R. Cochrane, gérant de la banque Dominion, qui les accompagnait, s'est fait briser une jambe. Celui qui conduisait l'automobile, un nommé Jellett, n'a pas eu de mal. L'automobile marchait trop vite, et Jellet a été arrêté.

Le victimes de l'accident se rendaient à un bal de charité. Le bal a été cancelé aussitôt que la nouvelle parvint à la salle. On juge de l'émotion douloureuse causée par cet accident dans la capitale de l'Alberta.

M. A. Potvin, de Fraserville, cousin de M. Adrien Potvin de cette ville était ici la semaine dernière. M. Potvin a acheté au nom d'une compagnie incorporée à cette fin dans la province de Québec 80 acres de terrain à proximité de Transcona. Il était accompagné de Madame Potvin.

Les grands vents de la semaine dernière ont occasionné plusieurs feux de prairie, dont l'un assez sérieux au nord-ouest de Winnipeg. Dans ce feu à proximité de Winnipeg, du foin pour une somme d'environ $10,000 a été consumé.

Les compagnies qui assurent les récoltes contre la grêle ont fait cette année des affaires d'or. Les orages accompagnés de grêle ont été peu nombreux et les pertes subies de ce chef par les cultivateurs sont légères.

Le Marché Central des cultivateurs à Winnipeg, installé depuis quelques mois, paraît maintenant une institution permanente. Ce marché a réduit de 30 à 50 pour cent les comestibles que nous fournissaient les maraîchers. Il faudra avant longtemps établir des succursales de ce marché dans les différentes parties de la ville.

Une marque non équivoque de la confiance des banques dans l'ouest, ce sont les dépenses considérables qu'elles y font. A Winnipeg en particulier on peut nommer parmi les banques en frais de s'agrandir ou de s'embellir: la banque des Marchands, la banque de Québec, la banque d'Ottawa, et la banque du Commerce.

W. J. Bayne, de Emerson, chauffeur à bord d'une locomotive du Northern Pacific a été tué mardi matin à Letellier dans le déraillement d'un train.

Le règlement de l'aqueduc intermunicipal de Shoal Lake a été ratifié à une grande majorité par les contribuables de Winnipeg, mercredi dernier. On va se mettre à l'œuvre immédiatement et la construction commencera sous peu.

Durant le mois de septembre 23,-169 chars de blé ont passé à l'inspection. Cela représente un total de 26,965,126 minots, valeur de $22,213,553.18. L'année dernière, le mois de septembre avait donné une inspection totale de 5,834,-250 minots représentant une valeur de $5,305,734.04. Les chiffres de cette année sont sans précédents dans l'histoire de l'ouest.

Les battages achèvent. Ils se sont fait dans des conditions excessivement avantageuses.

Le gouvernement d'Ottawa vient de publier un bulletin concernant les puits d'huile et de gaz de l'ouest canadien. Il apparaît qu'il y a toute une industrie profitable pour nous dans cette ligne de commerce.

Le permis de contruction pour la ville de Winnipeg dans le mois de septembre se montaient à $3,-445,000.00.

Les élévateurs-terminus de Fort William, qu'on se propose de construire, auront une capacité de cinquante millions de minots.

La police vient de faire plusieurs raids dans le Chinatown de Winnipeg. La police en voulait aux fumeurs d'opium. Elle en a trouvé quelques-uns, en effet, qui ont dû prendre le chemin de la correctionnelle.

Mme O. Bordeleau, de Rawdon, P.Q., en visite au Manitoba depuis cinq semaines, est repartie pour l'Est mardi. A l'occasion de son départ il y a eu une soirée dans la salle Leclerc dimanche-soir. Mademoiselle Diana Asselin, de St-Jean-Baptiste accompagne madame Bordeleau.

A eu lieu en l'église de Saint-Louis de France, à Montréal, le 22 septembre, le mariage de M. J. F. Dacout, administrateur du *Patriote de l'Ouest*, de Prince Albert, Sask., avec mademoiselle Alma Magnan, de Montréal. Nous présentons nos meilleurs souhaits au nouveau couple.

S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, vient d'être l'objet d'une réception grandiose, de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste de Willow Bunch, où Sa Grandeur s'était rendue pour confirmer 190 enfants.

Une nouvelle qui intéressera toute la colonie française de l'Ouest :

On annonce que la Cie Transatlantique française reprendra, l'an prochain, son service régulier entre la France et Canada, et qu'elle négocie, à l'heure actuelle, des arrangements pour un service de quinzaine entre Le Hâvre et Montréal.

M. et Mme Lemire et leur famille, sont de retour de leur "villa" de Saint-Charles, où ils ont passé la belle saison.

M. Alexandre Lafrance, Frontenac Hôtel, Winnipeg, est mort mardi soir à l'hôpital de Saint-Boniface après une maladie de sept mois. Le défunt avait cinquante-cinq ans. Ses funérailles ont eu lieu vendredi.

COLONIE BELGE

Un incendie s'est déclaré vendredi dernier dans la propriété de M. Adolphe DeKrans, rue Youville. Les pompiers de Saint-Boniface se rendirent rapidement maîtres du feu. Les dégâts assez importants sont couverts par une assurance.

M. Jos. Couture vient de reprendre un magasin de liqueurs en gros à Winnipeg. M. Emile Elias bien connu de la Colonie Belge a été nommé agent pour prendre les ordres parmi ses compatriotes.

Un de nos premiers Colons Belges, M. A. Missiaen, vient de nous revenir après un séjour d'environ deux ans en Belgique. Encore preuve que l'on est mieux au Manitoba que partout ailleurs.

Un Cercle Athlétique Littéraire

On annoce la formation d'un "Cercle Athlétique" de Saint-Boniface, composé exclusivement de jeunes gens Canadiens-français et Français.

Une lettre du comité d'organisation explique le but de ce cercle :

Le but que nous nous proposons d'atteindre est de grouper la jeunesse de Saint-Boniface, en lui offrant l'occasion de se divertir honnêtement et en même temps en retirer un bénéfice physique et moral.

Nous avons organisé notre cercle de façon à ce que, non seulement l'athlétisme soit pratiqué, mais aussi les délassements intellectuels : lectures, jeux, etc., soient en honneur. Notre ambition est de former également un cercle dramatique très prochainement.

Nous avons pensé qu'une telle organisation remplissait une lacune depuis longtemps existante, car il n'y a jamais eu, à Saint-Boniface, un cercle offrant à la jeunesse Catholique des facilités de ce genre.

Président, Ant. Lanthier; vice-président, Louis Roussin; secrétaire-trésorier, Auguste Martel.

ECOLE PROVENCHER

Lundi, 6 courant, l'Ecole Provencher a eu la délicate attention d'inviter Monseigneur Dugas à présider, comme par le passé, la distribution mensuelle des cartes d'honneur, mais surtout pour avoir le bonheur de lui offrir ses vœux de bonne fête.

A cette occasion il y a eu des chants, de la musique, des déclamations. Ce qui a fait le plus d'impression, c'est premièrement la bande de l'Ecole qui a exécuté trois morceaux de grands maîtres avec un brio extraordinaire; deuxièmement la déclamation par les garçons du IXè grade de "Robert of Sicily" pièce rendue avec une diction, une vigueur, une interprétation remarquables; troisièmement 2 monologues: l'un en anglais par Wilfrid Clark "The little boy who ran away" qui a provoqué des applaudissements bien mérités; l'autre en français par Patrice Renaud "Jeannette et Jeannot"; ce jeune garçon a su y montrer un naturel comique digne d'un acteur de profession.

Puis vint l'adresse à Mgr Dugas lue par Alexandre Pelletier d'une voix lente et claire guidée par une âme qui sent ce qu'elle exprime; en voici la teneur:

Monseigneur,

Vous avez pu gracieusement transférer à Mgr Belliveau, le titre de curé mais vous ne pouvez concéder à autrui l'estime, l'amour, la vénération, la reconnaissance créés par vos bienfaits, votre sollicitude, votre dévouement, votre zèle, votre charité, ainsi que par les belles œuvres établies dans la paroisse de Saint-Boniface.

Plus spécialement les Frères et les élèves de l'Ecole Provencher se proclament vos admirateurs et vos obligés. Vous avez été, Monseigneur, leur protecteur constant, dévoué, généreux; leur conseiller éclairé et fidèle; leur ami, leur père.

Quelle joie pour nous, Monseigneur, de vous voir encore au milieu de nous à cette réunion mensuelle pour sourire aux efforts de ceux qui ont mérité la carte rouge, pour stimuler d'une parole bienveillante ceux qui n'ont obtenu que la bleue.

Mais surtout, Monseigneur, nous éprouvons un plaisir indicible à Vous offrir nos vœux de bonne fête à l'occasion de la St. François d'Assise. Il nous est impossible d'énumérer nos souhaits; ils renferment toutes les choses agréables et avantageuses qui peuvent Vous rendre très heureux ici-bas et au-delà, et parmi ces faveurs, celle d'un bonne et longue santé, ainsi que la joie de nous voir grandir non seulement en âge et en taille, mais aussi en caractère, en bonne volonté, en vertu, c'est-à-dire en grâce et en sagesse à l'exemple de l'Enfant-Dieu.

Daignez agréer, Monseigneur, ce témoignage d'affection, de gratitude, de respect profond des maîtres et des élèves de l'Ecole Provencher, et leur accorder votre bénédiction pour cette nouvelle année scolaire.

Mgr Dugas a répondu à l'adresse par des paroles qui révèlent toute l'ardeur de son âme apostolique et la noblesse de son cœur pour les personnes et les œuvres de la paroisse bien-aimée de Saint-Boniface, et particulièrement pour les enfants, l'espoir de demain. Il a remercié chaleureusement les Frères de Marie de tout le bien qu'ils ont fait et de celui qu'ils font chaque jour auprès des garçons et a excité ceux-ci à témoigner aussi leur reconnaissance par une parfaite obéissance et une conduite qui fasse honneur à leurs maîtres. Il a aussi adressé des éloges aux Commissaires qui ont si largement contribué à la bonne installation de l'Ecole et ont compris que les salaires des religieux et religieuses ne devaient pas être inférieurs à ceux des laïques.

Ensuite Monsieur l'Inspecteur Potvin a célébré dans son langage superbe et énergique les vertus de Mgr Dugas et les belles œuvres que son zèle a créées ou provoquées dans la paroisse. Après quelques sages conseils aux garçons, M. l'Inspecteur a également fait l'éloge des maîtres de l'Ecole Provencher et particulièrement du Directeur, le Rév. Frère Joseph; il a cité une phrase que le Premier, l'Honorable M. Roblin lui a dite il y a peu de temps: "Il est dommage que nous ne puissions pas commander au Frère Joseph, nous le nommerions immédiatement Directeur de l'Ecole Normale de Winnipeg."

Tous ceux et celles qui ont eu le plaisir d'assister à cette fête de famille se sont retirés enchantés.

PETITES ANNONCES

Une forte fille demande place comme bonne. S'adresser au No. 59 rue Ritchot. 49

Un homme fort et honnête demande place comme domestique, ville ou campagne, n'importe quel ouvrage. S'adresser à H. B. au No. 59 rue Ritchot. 49

A Louer—Maison moderne. S'adresser à M. Brault, No. 487 rue Langevin, St-Boniface. 49-50

M. C. F. DeGagné annonce à ses amis et au public de Saint-Boniface qu'il a ouvert au No. 44 Avenue Provencher, un salon de Barbier Coiffeur. Tout est neuf et de première classe. N'oubliez pas l'adresse, voisin du *Manitoba*.

On demande immédiatement deux filles. S'adresser à Antonio Lanthier, 207 rue Horace, Norwood.

Tous ceux qui ont du foin, de l'avoine et de la paille à vendre voudront bien s'adresser à M. Léo Marcil, Chef de Police et Feu, de Saint-Boniface, et lui soumettre les prix.

Maison à louer, 7 chambres, $18.00 par mois, sur la rue Youville. S'adresser à Guilbault & Cie., rue DesMeurons.

On demande une srvante. S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 46-j.n.o.

Garçon actif demandé pour conduire une voiture à lait, doit connaître le français et l'anglais. S'adresser à la City Creamery, Ltd., 284 Pritchard, Winnipeg. 46-48

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à The Guilbault Co. Ltd., rue des Meurons, Saint-Boniface. Tél. Main 604.

Une bonne servante trouvera immédiatement de l'emploi chez Mme Ed. Guilbault, au No. 52 Laverndrye.

Maisons à vendre ou à louer.—Trois jolies maisons, bien bâties, grandes et chaudes. Les fils pour la lumière électrique vont être posés dans ces maisons immédiatement.

Sur la rue Prosper, près des rues Marion et Archibald.

A louer pour seulement $15.00 par mois. Prix d'achat : $3,000 dont $500.00 comptant, et la balance en paiements mensuels faciles.

S'adresser:
MODERN CONSTRUCTION AND INVESTMENT LTD.
814-816 Bâtisse Banque Sterling, Coin des rues Portage et Smith, Winnipeg.
Téléphones: Main 3499-3151. 46-49

M. Jules Grymonpré, notaire, J.P., rédacteur au journal *Le Manitoba* a l'honneur de prévenir ses clients et amis que sa nouvelle fonction ne l'empêchera nullement de se tenir à leur disposition comme par le passé, à son bureau 283 avenue Provencher aux jours et heures suivantes :

Le matin de 8 à 9 heures tous les jours.

L'après-midi de 1 à 3 heures *mercredi excepté*.

Le soir de 8 à 9 heures sauf les mardi et samedi.

Toutes les affaires que l'on voudra bien lui confier seront menées à bonne fin avec toute la célérité possible.

Rédactio nd'actes Français, Flamands, Anglais, Vente et Achat d'Immeubles, Prêts Hypothécaires, Assurances, etc., etc.



Voilà la superbe construction à laquelle nous avons été appelés à contribuer par le récent bazar tenu, il y a deux semaines, chez les Sœurs Oblates, rue Aulneau, Saint-Boniface.

TRIBUNE LIBRE

Ste-Anne des Chênes, Man., 6 octobre 1913.

Letter ouverte à Monsieur le Rédacteur du *Manitoba*,

Monsieur,

Je n'aurais jamais cru qu'une si petite étincelle aurait pu produire un si grand incendie. Tout de même, monsieur le Rédacteur, je sais que les gens intelligents et non prévenus ont donné leur juste valeur à mes deux écrits et aux invectives grossières de M. Eugène Désautels. Je n'aurais jamais relevé la prétendue mise au point de M. le Maire s'il n'avait attaqué que ma petite personne. Car pour moi il avait été modéré dans sa première lettre. Mais la malicieuse et lâche insinuation à l'endroit du si digne Curé de Ste-Anne n'epouvait rester sans précision, comme désormais elle ne peut demeurer sans rétractation de la part de M. le Préfet s'il veut encore passer pour bon chrétien et respectable citoyen. J'avais cru M. Désautels assez bon chrétien pour lui concéder de ne pas l'avoir fait volontairement. Plusieurs m'ont affirmé, et l'un de ses intimes, entre autres, qu'il avait agi sous l'empire d'une colère orgueilleuse et que *c'était bien à dessein* qu'il a écrit que *seul M. Cusson* avait parlé convenablement.

Donc la fière attitude de M. le Curé Jubinville à l'endroit de M. Lauzon n'était pas convenable selon M. Désautels. Et aujourd'hui dans une lettre injurieuse que le Directeur d'un journal catholique et par le passé plus respectueux des convenances, comme le vôtre, n'aurait pas dû publier, je constate, avec tous les esprits droits et sincèrement chrétiens, que le qualificatif de *Gros-Jean* est beaucoup moins qu'il ne faut pour notre *respectable* (?) maire. Sa haute idée de lui-même et la petite opinion qu'il a de ceux qui ne pensent pas comme lui, en ont fait un *esprit fort* chez lequel se montre déjà très développé, le vorace appétit du MANGEUR DE PRETRES.

Il eût pu facilement, s'il avait eu le gros bon sens qu'il se croit posséder, trouver un juge légitime à notre différend. Il a voulu entasser Pélion sur Ossa. A lui d'en subir les conséquences. Il a recherché le mépris des vrais catholiques, et il l'a !

Si M. Désautels le veut bien, je lui prouverai, *faits en mains* d'où originent ses sentiments d'animosité envers le curé et le vicaire de Sainte-Anne. Je me contenterai pour l'heure de lui prédire, que tant qu'il roulera ce carosse, il ne mènera pas Monseigneur l'Archevêque et ne lui lira pas d'adresses.

Bien à vous,

JOS. ALPHONSE, CHEVALIER, Ptre.

P.S.—Avec l'approbation autorisée de Monsieur le Curé de Ste-Anne.—J. A. C., Ptre.

Note de la Rédaction.—*Le Manitoba* n'a pris fait et cause pour personne dans ce petit débat. Il a simplement publié ce qu'on lui a envoyé d'un côté comme de l'autre. La lettre de M. Désautels ne faisait certes pas de compliments —pas plus du reste que celles de M. l'abbé Chevalier—mais elle ne contenait rien qui attaquât le caractère sacerdotal de M. le vicaire de Ste-Anne; elle ne portait non plus sur aucun point de religion: tout cet incident paraît rouler, en effet, sur une divergence d'opinion au sujet de la manière de présider une assemblée municipale et de conduire une discussion dans les journaux! Nous n'avons, par conséquent pas manqué aux convenances en permettant à M. Désautels, attaqué, de se défendre dans notre *Tribune Libre*. Nos colonnes, on le voit, ont été également ouvertes à M. l'abbé Chevalier.

SOIS GAI

Sois gai pour les jeunes, qui montent
L'âpre sentier que tu parcours
Et qui déjà, tout haut, escomptent
Un avenir plein d'heureux jours.

Sois gai près de ceux qui soupirent
Après un sort nouveau, meilleur,
Et par cela même conspirent
Contre leur possible bonheur.

Sois gai pour les vieux, dont la lutte
A fait ployer le chef branlant,
Et qui de minute en minute,
Sentent leur corps plus chancelant.

Sois gai, puisqu'il est dans le monde
Du soleil, des fleurs et des chants,
Et que la nature féconde
A d'autres fils que les méchants.

Sois gai pour qu'un sourire entr'ouvre
Les lèvres du déshérité,
Pour que tout cœur fermé se rouvre.
Sois gai, sois gai par charité.

RENÉ BAZIN,
de l'Académie française.

Menus propos

Le fameux Jean Bart, amené à Versailles par le chevalier de Forbin, fumait sa pipe dans l'embrasure d'une fenêtre ouverte. Louis XIV l'ayant fait appeler, lui dit:

—Jean Bart, je viens de vous nommer chef d'escadre.

—Vous avez bien fait, Sire, répondit le marin, en retournant à sa pipe.

Cette réponse ayant excité un grand éclat de rire parmi les courtisans, qui la trouvaient aussi absurde que brutale.

—Vous vous trompez, messieurs, leur dit gravement Louis XIV; cette réponse est celle d'un homme qui sent ce qu'il faut, et qui compte m'en donner bientôt de nouvelles preuves.

L'événement justifia la prédiction du roi.

Un certain M. Jacques, gratifié par ses parents à sa naissance du prénom de Jean et par la nature d'une abondante chevelure rousse, était doué par surcroît d'une dose de suffisance, moins que justifiée par la pauvreté de son esprit.

Il rencontra un jour dans un salon le déjà célèbre Pouchkine et se prit à importuner le poète, à seule fin d'obtenir de lui sa signature au bout d'un quatrain inédit. Il avait préparé à cet effet un album, vierge encore d'aucune inscription, et dont le dit quatrain devait faire la gloire et le principal ornement.

Devant l'insistance de son interlocuteur, Pouchkine finit par se rendre, et le (français était alors seul de bon ton en Russie) ce fut dans la langue de Corneille et de Racine qu'il coucha sur l'album importun les vers suivants:

"Vous êtes Jean, vous êtes Jacques, vous êtes roux, vous êtes sot, mais vous n'êtes pas Jean-Jacques-Rousseau."

L'histoire ne dit pas si M. Jacques se vanta auprès de ses amis du quatrain inédit, qu'à son intention toute spéciale, le grand Pouchkine avait inscrit sur le bel album à tranches dorées.

—Oh! disait la femme d'un avoué, je donnerai bien quatre cents francs pour avoir une bonne cuisinière.

—Et vous auriez d'autant plus raison, lui dit une de ses amies de l'air le plus sérieux, qu'une mauvaise en coûte plus de cinq, au bas mot!

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Perdu, aujourd'hui, une somme d'argent, du Bureau de Poste à la Maison Blanche. Prière de la remporter à nos bureaux, où une récompense sera donnée. 49